



## RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

Adoptées au  
9<sup>ème</sup> Congrès de la FSESP – 20-23 mai 2014, Toulouse





## Table des matières

1. Une autre Europe.....	3
2. Des services publics de qualité (SPQ) au cœur de l'Europe Sociale.....	5
3. Renforcer les droits des travailleurs et l'emploi en Europe grâce à la négociation collective, au dialogue social et à l'action syndicale.....	8
4. Politique économique : de l'austérité à un système plus équilibré de gouvernance économique et sociale.....	11
5. Changement climatique – Quelles sont les priorités pour un développement durable ? .....	13
6. Les droits des travailleurs migrants .....	16
7. Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, la réduction de l'écart salarial et la prévention de la violence et de la discrimination .....	19
8. Des services sociaux pour tous.....	22
9. Administration nationale et européenne (NEA) : renforcer l'intérêt général.....	26
10. Administration locale et régionale (ALR): renforcer la démocratie locale .....	28
11. Services sociaux et de santé (SSS): combattre la libéralisation et répondre aux besoins qui se profilent.....	30
12. Entreprises du service public : un facteur clef du développement durable.....	33
13. Pour un audit citoyen de la dette publique des États européens .....	37
14. Traités européens .....	39
15. Pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes à l'élaboration des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux européens.....	42
16. Chômage des jeunes - L'Europe ne peut se permettre de perdre une génération !.....	45
17. Le nombre fait la force – Syndicalisation et recrutement .....	48
18. Défendre la protection sociale et l'État-providence.....	50
19. Lutter pour un avenir pour tous .....	52



## 1. Une autre Europe

1. La FSESP rejette les politiques brutales d'austérité, qui sont à la fois injustes et inefficaces. Elle réaffirme son engagement pour la construction d'une Europe sociale où le développement durable, des services publics de qualité, le plein emploi, les droits des travailleurs, le bien-être des citoyens et l'État-providence occupent une place centrale. Depuis la fin de l'année 2008, les travailleurs et les syndicats des services publics subissent des attaques continues de la part des gouvernements et des employeurs dans le cadre des politiques d'austérité imposées dans toute l'Europe. Ces politiques ont de graves répercussions sur l'offre et la qualité des services publics, elles entraînent l'augmentation de la pauvreté et la hausse du chômage – en particulier chez les jeunes – et portent atteinte aux droits des travailleurs.
2. Ces conséquences sont aggravées par l'impact de mesures structurelles à plus long terme, tels que la sous-traitance, la privatisation et la libéralisation.
3. De nombreux affiliés de la FSESP doivent non seulement s'opposer à leurs gouvernements nationaux, mais doivent également organiser la lutte contre les mesures d'austérité soutenues, voire imposées par les institutions de l'Union européenne et/ou le Fonds monétaire international et la Banque Centrale européenne. Ces institutions sont à présent impliquées dans des attaques directes sans précédent contre les droits syndicaux collectifs, les salaires, les pensions et les conditions d'emploi des travailleurs du service public, et contre le rôle social et politique des syndicats.
4. L'Europe sociale est la solution pour relever les défis du XXIème siècle mais la trajectoire qu'elle prend et notamment depuis l'émergence de la crise mondiale renforce l'euroscpticisme, voire pire, l'europhobie parmi les peuples d'Europe ouvrant ainsi une voie royale à tous les extrémismes politiques. Nous devons continuer à porter haut et fort l'idéal européen et promouvoir l'Europe que nous voulons, cette autre Europe qui fait aujourd'hui défaut.
5. L'Europe sociale, alors qu'elle est loin d'être aboutie, est en train d'être démantelée. C'est un sujet de préoccupation centrale, non seulement pour les syndicats au sein de l'Union européenne, mais également pour ceux hors de l'Union européenne ; pour ces derniers, le concept du modèle social européen est en effet un exemple de ce que leurs campagnes pour l'amélioration de l'emploi et les droits sociaux doivent permettre de réaliser.
6. Face à ces attaques, la FSESP et ses affiliés s'engagent à obtenir des réponses aux problèmes et défis auxquels sont confrontées la zone euro, l'Union européenne et l'Europe au sens large dans l'intérêt des travailleurs, de leurs familles et de leurs communautés. Pour la FSESP, un mouvement syndical fort va de pair avec notre vision d'une autre Europe. À l'avenir, l'intégration européenne doit sauvegarder et élargir les droits sociaux des travailleurs et le rôle social et politique des organisations syndicales.
7. L'Europe doit faire face aux difficultés émergentes du XXIe siècle. Compte tenu de la diminution des ressources naturelles, des inégalités sociales, de la hausse du chômage et des enjeux démographiques, l'Europe doit se réinventer et mobiliser ses forces pour un avenir meilleur, plus équitable socialement, prospère, démocratique et pacifique.
8. Un programme européen positif doit, dans les accords commerciaux conclus en Europe et ailleurs, reposer sur les principes de justice sociale, les droits syndicaux, les droits de

l'homme et la démocratie, lesquels doivent primer sur la concurrence et les règles du marché intérieur. La FSESP exige que les lois du marché intérieur et de la concurrence contribuent au développement d'une société axée sur la justice sociale, et non que ces règles soient utilisées de manière impropre ou abusive dans le but de restreindre l'exercice de ces droits et le progrès vers une société socialement juste au sein de l'Union européenne elle-même, dans le cadre de sa politique extérieure ou encore par d'autres gouvernements en Europe. La FSESP soutient l'appel de la CES pour qu'un protocole de progrès social soit ajouté au Traité de l'UE afin de garantir ces principes.

9. Cette autre Europe est une Europe dans laquelle le secteur public doit bénéficier d'effectifs qualifiés suffisants, bien formés, motivés et correctement rémunérés. Il est possible d'y parvenir par une gestion efficace et transparente, une négociation collective, un dialogue social et des droits syndicaux à l'information, à la consultation et à la négociation. Des mesures sont également nécessaires pour garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale, permettre de concilier vie professionnelle et familiale et mettre fin à l'insécurité et à la précarité de l'emploi. Les travailleurs situés sur le même lieu de travail et qui effectuent les mêmes tâches devraient recevoir la même rémunération, quel que soit leur statut (permanent, temporaire, intérimaire ou autre).
10. Un programme européen positif doit lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et doit résister contre toutes les formes de discrimination, que celles-ci se fondent sur l'origine ethnique, la race, la nationalité, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge ou les convictions religieuses.
11. Une autre Europe, sociale, peut mener et doit contribuer à la création d'un Monde socialement plus juste. La Commission européenne, le Conseil de l'Europe et les principaux pays européens sont en effet des acteurs influents à l'échelle mondiale, y compris au sein des Nations Unies, du G-20 et des institutions financières internationales. Aux côtés de l'ISP, qui joue un rôle de premier plan auprès des institutions internationales, la FSESP et l'ensemble de ses affiliés doivent exercer leur influence et peser pour changer et transformer ce qu'il se passe au niveau mondial. La FSESP exige également que les conventions de l'OIT déjà approuvées ou en passe de l'être soient transposées dans l'ordre juridique européen en vertu des Art. 151 à 155 TFUE.
12. La FSESP, constituée d'affiliés nationaux et de leurs organisations locales et régionales, s'engage à :
  - œuvrer, à tous les niveaux, pour une autre Europe en menant des actions communes et en s'alliant avec d'autres organisations qui partagent nos points de vue ;
  - jouer pleinement son rôle en tant que représentant de l'ISP pour la région Europe et en tant que fédération des services publics appartenant à la Confédération européenne des syndicats (CES) pour atteindre cet objectif ;
  - participer aux côtés des représentants d'autres régions de l'ISP au renforcement de l'influence de l'ISP sur les institutions mondiales;
  - faire campagne, faire pression, négocier et coordonner des activités et actions de lutte pour organiser les travailleurs, défendre et promouvoir des services publics de qualité, à l'intérieur et en dehors des frontières européennes.

## 2. Des services publics de qualité (SPQ) au cœur de l'Europe Sociale

1. Des services publics de qualité sont l'essence même des sociétés démocratiques fondées sur les droits de l'homme, l'Etat de droit et la solidarité sociale. Ces services permettent la satisfaction des droits fondamentaux tels qu'établis, par exemple, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (droits à la liberté de parole, à la liberté de croire, à être libéré de la terreur, libéré de la misère), dans la Charte sociale européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le développement de SPQ va de pair avec la lutte contre la fraude et la corruption.
2. Les services publics de qualité sont un élément essentiel de l'Europe sociale, car :
  - ils procurent des avantages concrets à la société alliant justice sociale et performance économique, aux services de la préservation et du maintien de l'égalité des chances, de l'emploi, de la santé, de l'éducation, favorisant ainsi le bien-être des travailleurs et de la population ;
  - ils contribuent aux valeurs partagées de solidarité, d'égalité des sexes et de non-discrimination, mettant ainsi les compétences, et spécificités de chacun au service du développement économique durable et à la cohésion sociale et territoriale ;
  - ils sont essentiels pour lutter contre la pauvreté et le chômage, en particulier le chômage des jeunes ;
  - ils sont essentiels pour relever les défis posés par une inégalité croissante dans la répartition des richesses, les évolutions démographiques et les changements climatiques.
  - Ils jouent un rôle d'amortisseur des crises.
  - ce sont des actifs collectifs et ils sont garants d'une redistribution plus équitable des richesses.
  - Ils jouent un rôle central et important en faveur de la promotion de la compétitivité et de l'emploi dans le secteur privé.
3. Pour maintenir et développer des services publics de qualité, le financement, l'organisation et la prestation de services doivent s'appuyer sur la solidarité, en respectant les principes et valeurs partagés de l'égalité d'accès, l'universalité, la continuité, l'adaptabilité, l'accessibilité économique, la proximité, le partenariat social et le contrôle démocratique. Un régime d'imposition et d'administration fiscale juste et efficace est essentiel au bon financement du système public. Lorsque les services publics sont fournis par des entreprises privées, les droits des travailleurs, leur salaire et leurs conditions de travail doivent être comparables à ceux du secteur public et les bénéfices éventuels doivent être réinvestis dans les services, et non absorbés par les actionnaires. Ils assurent de ce fait une fonction redistributive pour assurer une meilleure répartition des richesses.
4. Les orientations politiques nationales, européennes et internationales doivent soutenir le développement de régimes fiscaux justes et progressifs, en déplaçant l'imposition pesant uniquement sur le travail vers l'environnement, les richesses et les capitaux. Il est indispensable de mettre fin aux paradis fiscaux et de mieux lutter contre l'évasion fiscale, la fraude et la corruption.
5. La FSESP refuse que la privatisation des services publics se poursuive et travaille afin

d'inverser la tendance. La mise sur le marché n'améliore ni l'efficacité ni la qualité des services. Il faut prendre conscience des conséquences qu'entraîne la marchandisation des services publics : elle affaiblit les principes et les valeurs sur lesquelles se base la qualité des services, elle encourage la corruption et empêche d'effectuer des investissements productifs, innovants et producteurs de richesse. Les négociations commerciales plurilatérales en faveur d'un Accord international sur les services ne doivent pas affaiblir davantage les services publics. La FSESP contribuera au travail de l'ISP pour influencer sur les négociations.

6. Aujourd'hui, de nombreux citoyens remettent en question des politiques économiques qui, de plus en plus, protègent les richesses d'un nombre réduit d'individus tout en laissant tant d'autres personnes vivre dans la pauvreté. Ces politiques épuisent et gaspillent en outre les ressources naturelles, provoquant un changement climatique et entraînant des troubles de la santé parmi les populations. Ce modèle est basé sur l'idée que les services publics ne sont pas des biens publics, mais des marchandises pouvant être commercialisées comme n'importe quel produit. Par conséquent, le combat pour des services publics de qualité est également celui pour un système économique plus durable et plus juste. Il vise à équilibrer le recours au PIB (produit intérieur brut) et à d'autres indicateurs de bien-être, y compris l'accès à des services publics de qualité.

#### **Actions à mener:**

- Continuer à fournir des ressources pour la recherche, la formation, la qualification, les compétences, l'échange d'informations, la sensibilisation, la formation d'alliances avec des organisations de la société civile et les activités de campagne dans la lutte pour l'investissement dans des services publics de qualité et contre les diverses formes de marchandisation liées à la privatisation, la sous-traitance et les partenariats public-privé sous contrat (PPP).
- Faire pression pour accroître les dépenses dans les services publics et dans le secteur public, ce qui constituerait un investissement, et non coût, en conservant et en créant des systèmes solidaires de financement et de taxation juste et progressive, en mettant un terme à la concurrence fiscale, ce que la FSESP a formulé dans sa « Charte pour une justice fiscale » et en exigeant une base fiscale commune à l'ensemble des entreprises, avec un minimum établi à au moins 25 %. L'introduction d'une assiette fiscale/d'un niveau fiscal commun ne doit pas porter atteinte aux niveaux plus élevés fixés par les États membres.
- Les mutations profondes que subissent les services publics, les demandes croissantes des usagers et les modifications de leurs comportements face aux services publics, nécessitent leur refondation. Le mouvement syndical doit se positionner comme acteur à part entière dans les mutations des services publics afin de les renforcer.
- Valoriser et encourager les réformes positives qui permettent d'offrir de meilleurs services publics plus efficacement, notamment les partenariats public-public.
- Prendre part aux débats « Au-delà du PIB » qui permettent d'élaborer des politiques plus justes et plus durables.
- Soutenir l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les contrats publics, par exemple en exigeant des entreprises qui décrochent des contrats qu'elles emploient un certain nombre de chômeurs ou qu'elles prennent en charge des apprentis, tout en garantissant que ceux-ci soient employés dans le respect des conventions collectives adaptées.

- Promouvoir le respect des conventions collectives et l'utilisation de clauses de salaires justes dans les marchés publics, et lutter pour que tous les pays européens adoptent et mettent en œuvre la Convention 94 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les clauses sociales dans les contrats publics, y compris au niveau local.
- Examiner et garantir les moyens d'empêcher les entreprises privées de réaliser des profits excessifs dans le domaine des services publics, notamment si elles reçoivent une aide de l'État ou d'autres formes de subventions publiques. C'est pourquoi la FSESP exige la définition et la mise en place d'un cadre juridique garantissant le contrôle, l'évaluation, la transparence et la liberté d'information.
- Prendre des mesures afin que les migrants, y compris les sans-papiers, soient protégés de l'exploitation et aient accès aux services dont ils ont besoin.
- Lutter pour des conventions professionnelles spécifiques dans la perspective de créer, avec l'ISP, un autre cadre commercial et d'investissement basé sur la protection des services publics, des droits de l'homme et notamment les droits des travailleurs, et du développement durable, conformément à l'article 21 du Traité européen qui stipule que l'action internationale de l'UE doit être guidée par l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Explorer la possibilité de créer une plateforme des services publics qui rassemble la Confédération européenne des syndicats (CES)/ le Conseil régional paneuropéen (CRPE) et d'autres fédérations syndicales européennes concernées, afin de renforcer la coopération et la lutte en faveur de la promotion et de la défense des services publics.

### **3. Renforcer les droits des travailleurs et l'emploi en Europe grâce à la négociation collective, au dialogue social et à l'action syndicale**

1. La négociation collective est un moyen fondamental d'obtenir et d'assurer un salaire, des pensions et des conditions d'emploi décentes pour les travailleurs des services publics, aux niveaux intersectoriel et sectoriel, ainsi que dans les entreprises. Elle constitue aussi un mécanisme important pour parvenir à une distribution juste des revenus.
2. Toutefois, la négociation collective subit des attaques sans précédent. De nombreux gouvernements nationaux ont mis en pièce les conventions collectives ou ont gelé les négociations. La Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international ont constitué, ensemble, une « troïka » pour s'immiscer dans les processus nationaux de négociation collective.
3. Le système européen de gouvernance économique, fruit de la crise de l'euro, menace de fragiliser la négociation collective, surtout dans le secteur public. Ceci se traduit par une coordination négative de la part des institutions européennes et exige une coordination plus efficace de la part des organisations syndicales européennes.
4. Il est plus que jamais nécessaire de lutter contre la précarité de l'emploi et de promouvoir les emplois stables, durables et de qualité dans les services publics ; il est particulièrement urgent de proposer une formation et des emplois aux jeunes travailleurs. Nous collaborerons avec la CES pour une application adéquate de la garantie jeune, y compris dans le secteur public.
5. D'importants défis antérieurs à la crise demeurent et nécessitent l'adoption de nouvelles mesures, notamment pour protéger les travailleurs les moins bien rémunérés et combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes. De nouvelles approches seraient utiles dans les domaines politiques que nous avons couverts par le passé, mais où il reste du travail, par exemple pour assurer la formation et l'emploi des jeunes travailleurs et garantir des horaires de travail humains.
6. Transmettre des informations aux affiliés et leur fournir des possibilités d'échanger sur leurs expériences et les exemples de bonne pratique demeurent des éléments importants de notre travail en matière de négociation collective. Ils viennent compléter les activités de soutien, chaque fois que cela est possible, aux initiatives destinées à stimuler une participation active et engagée des membres sur le lieu de travail et à coordonner les efforts de négociation collective au niveau régional et/ou sectoriel. La syndicalisation est un aspect essentiel de notre action. Organiser ne signifie pas uniquement syndiquer et fidéliser les membres. C'est leur donner les moyens de s'émanciper, d'être indépendant, de se mobiliser, et que les syndicats soient force de proposition et constituent un contre pouvoir vis-à-vis des pouvoirs publics et employeurs. Le Réseau Jeunesse joue un rôle important car il encourage la participation des jeunes à toutes les activités syndicales, y compris celles qui s'inscrivent dans les structures de la FSESP. Un mouvement syndical fort contribue à l'Europe sociale.
7. En 2012 et 2013, les affiliés de la FSESP ont participé à une évaluation à grande échelle du dialogue social sectoriel européen. Il en ressort un soutien unanime des affiliés, européens et non européens, en faveur du processus européen de dialogue

social sectoriel, ce qui démontre son importance, non seulement quant aux résultats qu'il peut apporter mais aussi en ce qui concerne son rôle de modèle pour faire évoluer le dialogue social au niveau national. Cependant, afin de rendre celui-ci plus efficace, de concrétiser davantage ses résultats, qui doivent aussi être plus contraignants, et d'obtenir de la part des employeurs des garanties quant à leur participation et à leur implication dans ce processus de négociation et dans la mise en œuvre des résultats au niveau national, l'évaluation a aussi identifié certains problèmes récurrents.

8. Les entreprises multinationales sont aussi des acteurs de la prestation de services publics, notamment dans le secteur de l'énergie mais également dans d'autres domaines tels que la santé, l'éducation, la justice et l'administration locale. Ainsi, la FSESP est davantage intervenue dans la coordination des activités d'entreprises multinationales et de comités d'entreprise européens et a plus amplement participé aux négociations sur les accords-cadres.

#### **Actions à mener:**

- Continuer à aider les affiliés à échanger des informations sur les stratégies syndicales liées à la négociation collective et à la formation des salaires via le réseau epsucob@ et utiliser la conférence et le groupe de travail sur la négociation collective pour étudier la possibilité de coordonner les actions et les campagnes entre affiliés sur des questions pressantes, telles que la précarité de l'emploi.
- Aider les affiliés et coordonner l'assistance qui leur est fournie pour leur action d'organisation et de défense des droits des travailleurs, par le biais de la négociation collective, du dialogue social et de l'action industrielle, notamment dans les cas où les gouvernements et les employeurs publics ont ignoré ou suspendu les processus de négociation collective. Nous travaillerons avec la CES sur l'utilisation du mécanisme de plainte du Conseil de l'Europe et avec l'ISP pour tirer pleinement parti de celui de l'OIT.
- Réaffirmer l'importance de la directive générale relative aux négociations salariales pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés et garantir que la rémunération évolue au minimum conformément à celle du secteur privé et qu'elle permette aux travailleurs de toucher une part des gains de productivité moyens nationaux.
- Faire pression, faire campagne et soutenir la CES pour contribuer à faire évoluer le système de gouvernance économique afin que l'approche salariale soit équilibrée et ne soit pas orientée uniquement sur les notions de compétitivité des coûts, mais qu'elle intègre également et avant tout des revenus décents et justes et tienne compte du rôle des salaires pour maintenir la demande et éviter la déflation.
- Faire campagne contre les décisions des institutions européennes lorsqu'elles imposent des réformes spécifiques des systèmes légaux ou de négociation collective pour la définition des salaires tels que l'indexation des salaires, la décentralisation de la négociation collective et le fait de lier plus étroitement les salaires (nominaux) à la productivité.
- Étant donné les attaques contre la négociation collective par les gouvernements nationaux et par les institutions européennes, souligner le fait que l'UE promeut, dans toutes ses politiques, la ratification et la mise en œuvre effective des Conventions de l'OIT sur les normes fondamentales du travail et d'autres conventions. Celle-ci inclut, en particulier, la Convention 151 qui couvre les droits de négociation collective dans les services publics.

- Faire campagne, faire pression et soutenir les affiliés pour offrir aux travailleurs moins bien rémunérés une meilleure protection via des « salaires de subsistance » ainsi que l'augmentation des salaires minimums dans les conventions collectives et des salaires minimums statutaires le cas échéant, en continuant d'insister sur l'objectif : des salaires minimums légaux correspondant à au moins 60 % des salaires nationaux moyens.
- Soutenir les affiliés dans leurs actions pour réduire l'écart salarial entre les sexes dans les services publics.
- Soutenir les initiatives des affiliés de la FSESP pour coordonner un travail de négociation collective au niveau sectoriel et/ou régional.
- Continuer de partager des informations sur les politiques de négociation collective par le biais de réunions, de conférences, d'échanges de courriers électroniques, du site Internet de la FSESP, etc.
- La FSESP examinera différents moyens permettant de mettre en œuvre ses politiques de négociation collective. Elle tentera également d'encourager ses affiliés à incorporer des objectifs communs à leurs projets de négociation collective et à effectuer un suivi et une évaluation de ce processus sur une période de quatre ou cinq ans. Ceci pourrait concerner des problèmes cruciaux tels que l'égalité salariale, la précarité de l'emploi et la formation/l'emploi pour les travailleurs plus jeunes. Cela permettrait aussi de fournir à notre travail une structure et un axe clairs et de souligner la solidité et l'étendue du soutien de nos affiliés afin qu'ils puissent agir dans ces domaines lors de leurs interactions avec leurs employeurs.
- Le FSESP évaluera sa politique relative à la réduction et à la réorganisation du temps de travail. Elle continuera à s'opposer à toute modification de la définition du temps de travail et de lutter pour l'abolition du « opt-out » (dérogation individuelle) dans la Directive Temps de Travail.
- En s'attaquant aux principales difficultés identifiées dans l'évaluation du dialogue social, la FSESP collaborera avec ses affiliés pour mieux mettre en œuvre les textes validés. Elle soutiendra les affiliés qui œuvrent au développement de leurs compétences au niveau national et à une participation accrue des organisations syndicales et des organisations d'employeurs. Travailler pour améliorer la coordination des politiques dans tous les secteurs, le cas échéant, et garantir l'échange de bonnes pratiques entre les secteurs. En collaboration avec les affiliés, nous étudierons également comment étendre le dialogue social à d'autres secteurs prioritaires et réfléchirons aux implications éventuelles en termes de ressources.
- La FSESP continuera d'aider les affiliés à créer des réseaux syndicaux et des comités d'entreprise européens et à améliorer la coordination au sein des entreprises et des secteurs. En concertation avec les affiliés, la FSESP poursuivra en outre l'utilisation et l'examen de sa procédure pour négocier des accords transnationaux.

## 4. Politique économique : de l'austérité à un système plus équilibré de gouvernance économique et sociale

1. Les mesures d'austérité ont entravé le redressement économique de l'Europe et ont abouti à des niveaux inacceptables de difficultés dans de nombreux pays. Le défi actuel consiste à garantir que les pays européens touchés par ces mesures ne soient pas condamnés au déclin. Pour cela sont nécessaires des initiatives décisives en matière de création d'emplois, de lutte contre la pauvreté, de défense de la justice sociale et de services publics de qualité. Il ne doit y avoir aucun retour au statu quo. Des changements fondamentaux dans les politiques nationales, européennes et mondiales sont absolument nécessaires, notamment une évolution dans la conception des dépenses publiques, de l'investissement et de la fiscalité. Ceux-ci doivent être considérés comme une contribution aux avancées économiques, sociales et environnementales et non comme des freins à la croissance économique.
2. Il est évident que ni les institutions européennes – Commission, Conseil et Banque centrale – ni les institutions mondiales, telles que le Fonds monétaire international ou l'Organisation de coopération et de développement économiques, n'ont élaboré aucune politique pour garantir une reprise économique équilibrée.
3. Toutefois, la difficulté consiste également à essayer de répondre à des questions plus fondamentales concernant les avancées économiques et à déterminer comment nous pouvons dépasser les limites des mesures actuelles de la croissance et identifier des mesures plus durables et plus inclusives de la réussite économique. En effet, le produit intérieur brut (PIB) ne permet pas de prendre en compte les répercussions sociales et environnementales et la valeur ajoutée des services publics.
4. Toute forme de gouvernance économique doit être démocratique et tenir compte des questions sociales et environnementales. Les syndicats doivent contribuer à ce processus au niveau national, européen et mondial.

### Actions à mener:

- Travailler avec la CES pour ce qui concerne les institutions européennes et avec l'ISP concernant les instances mondiales afin de proposer des politiques économiques alternatives soutenant une approche plus équilibrée des dépenses publiques, une fiscalité juste et l'investissement public.
- Renforcer l'influence des organisations syndicales sur les politiques et les programmes des institutions financières européennes et internationales.
- Soutenir les efforts de la CES pour mettre en place d'importantes réformes du système de gouvernance économique au niveau européen afin de garantir que les partenaires sociaux européens et nationaux, les parlements nationaux et le Parlement européen jouent un rôle plus important dans toutes les étapes du semestre européen. Les questions sociales et environnementales doivent prendre le dessus sur les politiques et objectifs économiques définis par les institutions européennes. Il est nécessaire de ne plus s'en tenir étroitement à la discipline budgétaire et de maintenir un taux d'inflation peu élevé. Les apports de la Banque centrale européenne (BCE) doivent accorder la même importance à l'emploi qu'à la stabilité des prix.

- Garantir que tout processus de renégociation des traités actuels :
  - reflète notre vision d'une autre Europe ;
  - soit un processus ouvert et transparent permettant d'organiser de vastes consultations des citoyens et leur participation aux délibérations concernant le traité ;
  - prévoit un rôle pour les syndicats dans des domaines importants, tels que la gouvernance économique et la politique sociale, car les syndicats tout comme les partenaires sociaux sont des acteurs majeurs dans ces domaines.
  
- Collaborer avec la CES et avec la société au sens large pour garantir que les réformes du Traité contribuent à une UE plus démocratique et plus équilibrée économiquement et socialement, et ne plus être aveuglé par la maximisation des profits et ne plus laisser les marchés libres régner en toute liberté.  
 Participer aux discussions concernant les enquêtes alternatives sur la croissance annuelle et les réformes structurelles qui soutiennent le développement durable, l'emploi, l'égalité et une juste distribution des richesses. Au sein de la zone euro, il faut rappeler l'importance des mécanismes d'aide appropriés pour les pays qui rencontrent des problèmes de création de croissance, de développement et d'emploi. Au vu des dommages socio-économiques causés par la politique de gestion de la crise, la FSESP soutient la création d'un vaste programme européen d'investissement sur 10 ans, qui prévoit d'attribuer 2 % du produit national brut européen à des domaines clefs tels que la recherche, la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau, les déchets, les transports, les services sociaux et les télécommunications. La FSESP soutient également l'émission d'Eurobonds en vue d'affranchir les financements publics des marchés financiers, ainsi que pour améliorer la situation financière et alléger la charge de la dette de plusieurs pays européens. Elle soutient en outre des initiatives visant à accroître la contribution des fonds structurels et les investissements publics dans la croissance durable. Enfin, il faut faire campagne pour que la Banque centrale européenne puisse prêter directement aux Etats, à des taux d'intérêt plus favorables que via les marchés financiers qui imposent une prime supplémentaire.
  
- Agir pour limiter l'impact de la législation récente en matière de gouvernance économique et le rôle de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne, du Conseil de la zone euro et de la Troika sur la négociation collective, les politiques salariales et l'autonomie des partenaires sociaux.
  
- Continuer à faire pression au niveau européen, et par l'intermédiaire de l'ISP au niveau mondial, pour que plus de pays adoptent la taxe sur les transactions financières comme moyen de réguler le secteur financier et comme une contribution majeure à un régime fiscal plus équitable afin d'assurer les ressources publiques pour les biens et services utiles à la société.
  
- S'appuyer sur la campagne « Non à la fraude fiscale » pour continuer à faire pression sur les autorités publiques afin qu'elles améliorent leurs taux de recouvrement de l'impôt et mettent fin aux échappatoires fiscales exploitées par les entreprises et les riches particuliers.
  
- Continuer à collaborer avec d'autres organisations et experts afin d'enrichir le débat dans l'élaboration d'approches économiques alternatives qui ne promeuvent pas seulement la croissance économique, mais aussi le bien-être et l'égalité.

## 5. Changement climatique – Quelles sont les priorités pour un développement durable ?

1. Le changement climatique constitue la plus grande menace pour les générations actuelles et futures.  
Il affecte toutes les populations à des degrés différents et beaucoup s'en inquiètent sérieusement. Les personnes défavorisées en sont les premières victimes, particulièrement dans les pays en voie de développement, dans la mesure où elles ont les plus grandes difficultés à se préparer au changement climatique et à éviter ses conséquences. Nous approchons du « point de non-retour » : des changements irréversibles auront - et ont déjà - lieu et les dés seront jetés, il sera alors impossible de maîtriser les futurs développements. Le changement climatique est dû au modèle économique dominant et au désir de maximisation des profits et de croissance à tout prix. La FSESP encourage l'intégration de la lutte contre le changement climatique dans les politiques et la législation, la coopération au développement et les décisions d'investissement de l'UE avec des objectifs clairs et ambitieux. Les principes d'une transition juste vers une société à faible taux d'émission de carbone, voire à taux nul, y compris pour les travailleurs concernés en fonction des alternatives d'emploi et de la formation, devraient être intégrés dans les politiques de l'UE.
  
2. Les services publics sont essentiels à la réponse au changement climatique, aussi bien dans les programmes à court terme qu'à long terme. Ils sont la clé pour évoluer d'un modèle basé sur la productivité et la rentabilité financière à un modèle fondé sur le bien-être et la réponse aux besoins. Les services publics permettent d'harmoniser les revenus et le bien-être et peuvent assurer certains services, tels que les soins de santé, plus efficacement que les opérateurs privés, ils concentrent en effet les ressources là où elles sont nécessaires.  
  
La transition verte, l'élimination des combustibles fossiles au profit d'énergies renouvelables, l'économie d'énergie et d'autres interventions visant à atténuer le changement climatique contribueront à résoudre en partie font partie de la solution à la crise économique.  
  
Le secteur public est responsable des services qui occuperont une place prépondérante dans l'adaptation au changement climatique – approvisionnement en énergie, élimination des déchets, eau, éducation, santé et services sociaux. Ceci s'explique notamment par le fait que la transition nécessite des investissements considérables aux niveaux national et européen en termes d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique des bâtiments et lieux de travail publics, d'infrastructure et de prévention des conséquences de catastrophes naturelles. Le respect de l'environnement sera le maître-mot de l'ensemble des services (production, transport, tourisme, etc.).
  
3. Afin de lutter contre le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux, le FSESP appelle à un « Nouveau Pacte vert » et à une « transition juste » vers un développement durable. Cette transition comprend une réforme financière, des investissements écologiques et des plans de relance, ainsi que la redistribution des revenus et des richesses. Il faut aussi se pencher sur la distribution du temps de travail et sur la rénovation des infrastructures (le parc immobilier, les systèmes de transports et d'alimentation) qui contraignent les économies industrialisées à une consommation élevée d'énergie. Les travailleurs et les citoyens doivent également être davantage impliqués dans la prise de décision sur la manière dont les biens et les services sont fournis.

La question climatique doit à nouveau figurer en tête de l'ordre du jour. Le mouvement syndical, les organisations environnementales, d'utilisateurs et autres organisations locales doivent ensemble se recentrer sur les questions climatiques ; ensemble, nous devons trouver et élaborer des solutions intelligentes, et construire une société respectueuse du climat.

4. Il convient de démontrer l'interaction qui existe entre l'investissement actif, les politiques de création d'emploi et une transition verte, respectueuse du climat.
5. Il faut désormais détourner notre attention de la croissance à tout prix pour se concentrer sur une croissance durable et respectueuse à la fois de l'environnement et du climat.
6. Les réponses aux défis posés par le changement climatique sont mondiales. Même si l'Europe est à l'avant-garde et cherche à atteindre un niveau faible ou nul en termes d'émission de carbone, tous les grands acteurs économiques mondiaux doivent apporter leur pierre à l'édifice. Si l'Europe fait cavalier seul, la concurrence pourra en être faussée, ce qui aura des conséquences sur l'emploi et la protection sociale et affaiblira le soutien des représentants politiques (ou des citoyens) envers des objectifs climatiques ambitieux.
7. Les syndicats sont responsables non seulement de la formulation de politiques nationales et internationales, mais également de l'instauration d'un dialogue sur le lieu de travail. Nous avons une connaissance profonde du lieu de travail, nos membres disposent des acquis professionnels nécessaires pour convertir et développer des activités. Le dialogue social est primordial dans le processus de transition.
8. En outre, nous avons tous une responsabilité personnelle, que ce soit à titre professionnel ou privé. En tant qu'individus, nous pouvons contribuer énormément en réduisant notre propre impact climatique, même si bon nombre d'entre nous auront besoin d'être orientés pour y parvenir. Les syndicats pourraient également jouer un rôle important à cet égard, notamment en négociant des cadres qui encouragent le changement.

**Actions à mener:**

- Continuer à élaborer des perspectives de services publics et syndicales adaptées aux changements climatiques et au développement durable.
- Définir des positions et activités spécifiques lors des Comités permanents et du dialogue social sectoriel.
- Demander au gouvernement et à l'UE de s'engager à réaliser des investissements publics massifs dans des emplois « verts », l'écologisation des infrastructures publiques et du lieu de travail public, la recherche et le développement d'énergies renouvelables, en particulier dans les énergies renouvelables de base, les technologies qui contribuent à une société à faible émission de carbone et dans les compétences et qualifications nécessaires.
- Étudier les arguments concernant le rôle (et la propriété) du service public dans la réponse au changement climatique, y compris au sujet des énergies renouvelables et des réseaux.
- Soutenir des objectifs contraignants en matière d'efficacité énergétique et lier la promotion de l'énergie verte et les campagnes sur l'efficacité énergétique aux campagnes sociales et économiques, par exemple pour mettre fin à la précarité

énergétique et gagner un véritable droit à l'énergie pour tous, ce qui est une responsabilité sociétale.

- Intégrer des critères sociaux et environnementaux aux marchés publics.
- Définir une position sur la taxe carbone et les taxes sur les produits et activités polluants, conformément aux recommandations générales et à la politique de la CES.
- Poursuivre la discussion relative aux objectifs appropriés de réduction de CO2 et des autres émissions de gaz à effet de serre pour la période de 2020 à 2050.
- Participer à la discussion « Au-delà du PIB ». Celle-ci propose des pistes pour explorer de nouvelles bases sur lesquelles fonder les politiques économiques et examiner les implications, pour les travailleurs et les citoyens, d'un développement durable qui tienne compte de la distribution mondiale des revenus, des richesses et de la croissance.
- Élaborer des informations sur la manière dont le changement environnemental et climatique peut être traité au niveau des lieux de travail et par le truchement de la négociation collective.
- Intégrer dans les politiques syndicales relevant du champ de la FSESP le concept de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des administrations.

## 6. Les droits des travailleurs migrants

1. Les migrants<sup>1</sup> apportent une contribution majeure à l'économie, à la prestation de services publics, notamment aux services de santé et sociaux, ainsi qu'au développement d'une société multiculturelle.
2. Les travailleurs migrants doivent avoir le droit de bénéficier de l'égalité de traitement au travail, de l'accès aux soins de santé, à l'aide sociale, à l'éducation, à la formation, au logement, aux droits civiques, d'un permis de séjour de longue durée et de la citoyenneté.
3. L'aggravation de la crise sociale et économique fournit à différentes forces politiques une occasion d'encourager la résurgence de politiques anti-migratoires et xénophobes, et même la violence et les restrictions de l'accès aux services publics tels que les soins de santé et l'éducation, l'accès au logement, la culture .....
4. La crise a aussi engendré des changements au niveau des migrations : plusieurs pays connaissent aujourd'hui un accroissement de leur taux d'émigration, causant des problèmes graves pour la disponibilité de main-d'œuvre nationale, en particulier dans les services publics.
5. Une politique migratoire décente doit garantir que la migration est volontaire, équitable, humaine et fondée sur une redistribution mondiale des richesses, un développement démocratique et des revenus et emplois décents ainsi que le droit à des services publics de qualité. Elle ne doit pas s'appuyer sur une évaluation limitée aux besoins économiques de l'Union européenne ou des pays d'origine ou d'accueil.
6. Le rôle des travailleuses migrantes doit notamment être reconnu et par conséquent les efforts nécessaires en vue garantir l'égalité des sexes, lutter contre le harcèlement et la violence et assurer l'offre de soins aux enfants et aux personnes âgées.
7. Les politiques migratoires nationales et de l'UE sont généralement fragmentées, sélectives et répressives, créant ainsi une hiérarchie complexe des droits des travailleurs migrants qui complique encore davantage l'application des lois du travail et l'organisation des syndicats.
8. Les services de migration manquent sérieusement d'effectifs et on constate d'importantes lacunes dans la formation des travailleurs, notamment en matière de connaissance des droits humains fondamentaux des migrants. Des informations juridiques et générales et des conseils aux travailleurs migrants, notamment les contributions des organisations syndicales, doivent être mis publiquement à disposition.
9. Les syndicats ont la responsabilité de soutenir les travailleurs migrants (qu'ils soient ou non en situation régulière) et de les aider à s'organiser. Ils doivent aussi lutter contre le racisme, la xénophobie et le dumping social.

---

<sup>1</sup> Dans le contexte juridique de l'UE, le terme 'migrants' se réfère principalement à des ressortissants de pays-tiers (par ex. hors UE). Cependant, en pratique, le terme est utilisé plus largement, par exemple, pour désigner des personnes se déplaçant d'un lieu à un autre afin de trouver du travail ou de meilleures conditions de vie.

10. Nous condamnons la criminalisation des migrants, leur mise en détention et la signature d'accords qui visent à retenir les demandeurs d'asile dans des pays tiers qui ne respectent pas les droits humains élémentaires.
11. Les demandeurs d'asile doivent avoir, autant que possible, les mêmes droits que les autres migrants.
12. On constate une tendance à la baisse de la reconnaissance du statut de réfugié, exacerbée par des licenciements dans le secteur public. Pourtant, le nombre de demandes d'asile liées à la peur de la persécution, aux changements climatiques et aux problèmes économiques ne baissera pas. Les demandes d'asile augmenteront également si les filières légales de migration sont bloquées. L'UE ne doit pas favoriser la sous-traitance du traitement des demandes d'asile à des pays tiers.

**Actions à mener:**

- Prendre des mesures afin que les migrants, y compris les sans-papiers, soient protégés de l'exploitation et aient accès aux services dont ils ont besoin.
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et aux droits civiques et appuyer la demande de la CES pour une citoyenneté de plein droit après cinq ans de résidence.
- Soutenir et encourager l'organisation et la représentation des migrants dans les organisations syndicales.
- Soutenir la demande de législation de la CES sur les droits des migrants, basée sur les conventions 97, 143 et 189 de l'OIT.
- Plaider pour une législation qui garantit que les agences de recrutement privées n'exigent pas des travailleurs migrants qu'ils paient pour obtenir un emploi, que ce soit dans leur pays d'origine ou dans le pays d'accueil ; soutenir l'appel de l'ISP en faveur d'un cadre de réglementation plus solide pour les agences de recrutement au sein de l'UE et dans les pays d'origine, en se basant sur le Code de pratiques de l'Organisation mondiale de la santé.
- Tenir notre engagement à condamner la détention des migrants sans-papiers.
- Coordonner des campagnes avec la CES et l'ISP pour la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille des Nations Unies et la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'OIT.
- Souligner l'impact socio-économique sur les pays d'origine des travailleurs migrants et continuer à faire pression pour une aide au développement précisément ciblée, l'annulation des parts illégitimes ou odieuses de la dette, le remplacement du libre-échange par le juste-échange et la création de règles du jeu équitables.
- Avoir recours au dialogue social et à la négociation collective à l'échelle nationale et européenne pour :
  - lutter contre le racisme, notamment dans le système policier et judiciaire ;
  - améliorer la formation des travailleurs des services de migration sur les droits humains des migrants et élaborer un code de conduite des agents publics qui s'occupent des migrants ;

- plaider pour le recrutement d'une main-d'œuvre plus diversifiée dans l'ensemble des services publics ;
- Garantir un traitement égal et un salaire égal pour un travail de valeur égale, pour tous les travailleurs.
  
- Echanger sur les bonnes pratiques concernant l'intégration et l'accès à l'État-providence.
  
- S'appuyer sur les recommandations en matière de politique et de recherche du projet Euromed Migration (2010-1012) et les étendre en vue de développer des services publics disposant d'importantes ressources et accueillant favorablement les migrants et demandeurs d'asile, ces services étant le premier point d'accès des primo-arrivants à une administration et une information de qualité sur les droits du travail.
  
- Poursuivre le travail en vue d'appliquer le code de conduite de la FSESP/HOSPEEM relatif au recrutement éthique dans le secteur de la santé et d'étendre son application à d'autres secteurs.
  
- Effectuer une évaluation critique de l'implication des organisations syndicales dans les discussions où il est question du rôle des migrations, lorsque l'on effectue le diagnostic du marché de l'emploi et des pénuries de compétences.
  
- Soutenir les mouvements en faveur de la régularisation des travailleurs migrants sans-papiers et insister sur la nécessité d'un cadre permanent cohérent plutôt que des projets de régularisation ad hoc qui font peser des charges soudaines sur les administrations.
  
- Réclamer l'inclusion de clauses sociales/sur le travail dans les contrats publics pour les prestataires privés (à but non lucratif et à but lucratif/commerciaux) dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics pour appuyer le principe d'un salaire égal pour un travail égal.
  
- Demander un déplacement des responsabilités afin que la politique soit développée relativement aux questions liées à l'emploi et aux droits humains, et non comme une simple question de contrôle de l'immigration.

## **7. Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, la réduction de l'écart salarial et la prévention de la violence et de la discrimination**

1. Le secteur public, employeur socialement responsable qui emploie beaucoup de femmes, fournit des infrastructures de soins et régule le marché de l'emploi. Il doit être le garant de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Toutefois, dans de nombreux pays, l'étendue des mesures d'austérité a affaibli sa capacité à défendre les travailleurs et les citoyens de toutes les formes d'inégalités de traitement et de discrimination.
2. Les coupes budgétaires, qui se traduisent par des suppressions d'emplois, des baisses ou des gels des salaires et par la suppression ou la transformation des services de soins essentiels, affectent plus lourdement les femmes. Elles entravent aussi considérablement les solutions qui permettraient de lutter contre d'autres formes de discrimination basées sur la race, l'origine ethnique, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion ou les croyances.
3. Par ailleurs, le dumping social dans le cadre de la privatisation et de la sous-traitance tend à éroder les acquis déjà obtenus en matière d'égalité pour de nombreux groupes de travailleurs confrontés à la discrimination.
4. L'écart salarial entre les sexes continue de constituer un défi pour les syndicats à travers l'Europe : les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes. Il existe de grandes disparités entre les pays et l'écart salarial tend toujours à être moindre dans le secteur public que dans le secteur privé.
5. Pour réduire l'écart salarial entre les sexes, il est nécessaire de prendre des mesures pour s'attaquer à un certain nombre de causes : la sous-évaluation du travail des femmes, de leurs compétences et de leur qualification, l'impact des interruptions de carrière pour s'occuper des enfants ou répondre à des prises en charge familiale, les disparités entre les travailleurs à plein temps et à temps partiel et la ségrégation des sexes en termes de profession, de secteur et de schémas de travail.
6. Il faut en outre reconnaître que l'écart de salaire entre les femmes et les hommes augmente avec le niveau d'études, le niveau de responsabilité hiérarchique, l'âge, l'ancienneté, le statut de migrant et l'origine ethnique, mais également que la rémunération des hommes et des femmes est généralement plus faible dans les secteurs à dominante féminine.
7. Tous ces éléments ont par ailleurs des effets néfastes sur les niveaux de retraite des femmes et accentuent les risques de pauvreté déjà plus élevés chez les femmes.
8. Les femmes migrantes sont confrontées à de multiples discriminations, exacerbées par la vulnérabilité engendrée par les politiques d'immigration et les politiques d'asile restrictives des gouvernements et de l'Union européenne.
9. La Commission européenne s'était engagée à combler les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et à s'attaquer à d'autres formes de discrimination, mais ses efforts sont fragilisés à la fois par sa politique en matière de services publics, qui reproduit les politiques des marchés, et par les appels à une modération des salaires dans le secteur public émis par la Banque centrale européenne.

10. Le dialogue social en Europe peut continuer à apporter des solutions pour progresser tant au niveau sectoriel, par le biais du Cadre d'actions pour l'égalité des sexes (mars 2005) qu'intersectoriel, grâce à des guides pratiques, des directives sur les plans pour l'égalité entre les femmes et les hommes et des conférences. La FSESP s'appuiera sur les réalisations sectorielles accomplies depuis 2009, par exemple l'adoption des directives sur l'égalité des sexes dans le secteur des services publics locaux, l'adoption de la déclaration sur la transparence et la collecte de données pour l'égalité salariale dans l'Administration nationale, ainsi que la signature du premier accord transnational sur l'égalité des sexes dans le secteur des entreprises de service public.
11. Réussir à réduire l'écart salarial implique la coopération de l'ensemble des organisations syndicales et des autorités publiques et un réel engagement de la part des employeurs.
12. Même si la représentation des femmes dans les structures de la FSEP est satisfaisante, il est nécessaire d'accroître les efforts afin d'atteindre la parité des sexes, conformément aux statuts de la fédération.

**Actions à mener:**

- Sur les lieux de travail, lutter contre la discrimination liée au sexe, à l'âge, à l'orientation sexuelle, à la race, à l'origine ethnique, à la religion, aux croyances et au handicap et appeler à soutenir le déblocage de la révision de la loi anti-discrimination européenne.
- En coopération avec la CES, mettre en œuvre et promouvoir les objectifs communs de la FSESP en matière d'égalité salariale par le biais de la négociation collective et de mécanismes plus contraignants aux niveaux européen et national, et viser à obtenir de meilleures lois européennes sur l'égalité salariale.
- Insister sur la nécessité d'appliquer un traitement égal et inclure la question de la discrimination dans les demandes de la FSESP pour des services publics abordables et de qualité.
- Continuer à lutter contre la privatisation, la sous-traitance et d'autres formes de marchandisation du secteur public qui peuvent exacerber tous types d'inégalités et rendre de nombreux groupes de travailleurs plus vulnérables au harcèlement et à la discrimination.
- S'opposer à toutes les attaques sur les droits au congé de maternité et parental, telles que les réductions du salaire professionnel et du congé et faire également campagne pour protéger et améliorer les droits actuels.
- Faire campagne pour un droit européen au travail à plein temps et à un congé parental rémunéré, y compris un congé de paternité rémunéré et non transférable, grâce à la législation et/ou au dialogue social et pour une meilleure directive concernant les travailleuses enceintes, intégrée dans la législation.
- Faire pression pour des clauses égalitaires dans les contrats publics, conformément à la législation de l'Union européenne relative aux marchés publics.
- Demander à la Commission européenne de réaliser des enquêtes sur la classification professionnelle dans les services de soins comme prévu dans la feuille de route sur l'égalité des chances pour 2006-2010, en collaboration avec la FSESP.

- Suivre les tendances concernant l'écart salarial et les systèmes de paiement, promouvoir l'aide-mémoire sur l'égalité salariale et fournir un soutien et de la documentation aux affiliés travaillant pour réduire l'écart salarial entre les sexes, y compris des exemples de coopération entre syndicats qui ont permis de faire évoluer les rapports salariaux entre les secteurs à dominante masculine et féminine et de réflexion en vue de déterminer les meilleures solutions pour augmenter le niveau de rémunération dans les secteurs à dominante féminine.
- Poursuivre l'objectif de diminution de l'écart salarial entre les sexes de 5 % d'ici au prochain congrès.
- Mesurer l'impact des mesures d'austérité, des réformes du secteur public et de la dérégulation du marché intérieur sur l'égalité, l'égalité de traitement et l'action contre les discriminations de tous types et engager des mesures actives pour neutraliser cet impact.
- Faciliter la formation sur des mesures promouvant l'égalité de traitement et s'attaquant à la discrimination et au harcèlement, en coopération avec l'ISP et l'institut de formation de l'ETUI.
- Promouvoir l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les secteurs de la FSESP en favorisant une perspective sexospécifique lors de l'évaluation des répercussions, pour les hommes et les femmes, de toutes les activités prévues dans tous les secteurs, dans l'ensemble des niveaux statutaires, y compris les finances.
- Poursuivre le travail en faveur de la parité des sexes et/ou d'une participation représentative proportionnelle dans l'ensemble des comités et activités de la FSESP.
- Continuer à garantir la mise en œuvre de l'accord multisectoriel sur la violence imputable à un tiers et à envisager d'autres accords sectoriels, par exemple dans le secteur de la santé et dans les gouvernements locaux et régionaux.
- Continuer l'information, les campagnes et actions de terrain pour prévenir et lutter contre toute forme de violence physique et/ou psychologique imputée par un ou des tiers.

## 8. Des services sociaux pour tous

1. Les services sociaux sont fondés sur les principes de la solidarité, de l'égalité d'accès, de l'universalité, de la continuité, du caractère abordable, de la proximité, de la protection des utilisateurs et du contrôle démocratique. Ceux-ci incluent des services très variés tels que les gardes d'enfants, les services de protection de l'enfance, de soins, d'aide aux familles, aux personnes âgées, ou personnes handicapées, les services de protection sociale et les services d'intégration sociale et de probation. Les principes sur lesquels se fondent les services publics doivent être soutenus par des cadres juridiques qui garantissent que tous les citoyens y ont accès, quels que soient leurs revenus et le lieu où ils vivent. Ce n'est qu'ainsi que des objectifs sociétaux primordiaux tels qu'un niveau élevé d'emploi, l'égalité des chances, la lutte contre la pauvreté, pour la justice économique et sociale et pour la cohésion sociale et territoriale, peuvent être atteints.
2. Les services sociaux sont fournis par le gouvernement, à différents échelons, ainsi que par des organisations sans but lucratif ou à but lucratif (y compris des compagnies multinationales). La FSESP est le partenaire social reconnu pour les secteurs santé et services sociaux, que lesdits services soient publics ou privés, et pour les gouvernements locaux et régionaux. Elle représente les travailleurs dans les différents champs des services sociaux, quel que soit le type de fournisseur.
3. Selon des comparaisons internationales, les pays qui disposent de services sociaux de bonne qualité et de systèmes de sécurité sociale complets s'en sortent mieux. Les services sociaux soutiennent et aident les gens tout au long de leur vie, même lorsque ceux-ci ne se trouvent pas dans les situations les plus fragilisantes. Investir dans ce domaine est payant car cela permet d'améliorer l'intégration et l'inclusion : la capacité des gens à travailler et leur participation au marché de l'emploi augmentent, y compris pour les groupes défavorisés tels que les personnes en situation de handicap qu'il soit social et/ou physique. Lorsque des soins de bonne qualité et abordables pour enfants et personnes âgées sont disponibles, les femmes ne sont pas forcées à travailler à temps partiel, elles peuvent travailler à temps plein et acquérir une indépendance économique, construire leur carrière et rester sur le marché de l'emploi, au lieu de le quitter pour pouvoir s'occuper de leurs parents ou de leurs enfants. Les services sociaux jouent un rôle fondamental: ils favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès des femmes au marché de l'emploi et un meilleur équilibre entre travail et vie privée, tant pour les femmes que pour les hommes.
4. Les services sociaux reposent sur des sources de financement collectives qui proviennent des taxes et des contributions sociales. Entre 2000 et 2010, dans l'UE, ce financement a permis de créer pas moins de quatre millions d'emplois dans le secteur de la santé et des soins à domicile. Du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de l'espérance de vie, un tel financement est vital pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses dans le domaine des services. La prise en charge des services sociaux par le secteur public, qui n'a pas de visées lucratives et a grandement besoin de ce financement, garantit que les services rendus ne se dissipent pas dans des bénéfices destinés à des organismes privés. La maximisation des profits s'inscrit en contradiction avec l'intérêt général et les objectifs d'aide sociale. Les gouvernements, à tous les niveaux, ont la responsabilité d'assurer qu'il existe des réglementations permettant de faire exécuter les obligations des services publics, notamment par le biais d'un système d'évaluation, de surveillance, de vérification et de sanctions.

5. En cette période de récession économique, les gens sont plus susceptibles d'être affectés par le chômage, la pauvreté, une mauvaise santé, la criminalité, le racisme et d'autres formes de violence. Les services sociaux sont donc plus indispensables que jamais. Pourtant, ils subissent des coupes. Celles-ci ont un impact majeur sur la société et elles engendrent des problèmes sociaux et une augmentation des coûts sociaux à long terme. Une recherche en cours révèle des niveaux croissants d'exclusion sociale, mais indique aussi comment cette exclusion peut être traitée, ce qui motive la création de nouveaux services. Il faut prendre conscience des conséquences de la pauvreté et un plus grand engagement à l'échelle internationale est important pour traiter ce problème. Les coupes dans les systèmes nationaux de protection sociale déplacent aussi les responsabilités vers le niveau local et accroissent le rôle du secteur gouvernemental local et régional dans le financement et les prestations des services sociaux; ce rôle doit être appuyé par des ressources supplémentaires appropriées.
6. Dans de nombreux pays, le secteur des services sociaux est majoritairement féminin. Il est caractérisé par des bas salaires et des conditions de travail médiocres, un niveau élevé de rotation du personnel, des effectifs vieillissants et des problèmes de recrutement et de maintien à l'emploi des travailleurs. Dans de nombreux pays, la privatisation des services sociaux a abouti aux contrats « zéro heure », à des horaires inadéquats de rencontre avec les usagers et à des salaires inférieurs au minimum légal. La situation a empiré en raison de la faible densité des organisations syndicales et du nombre insuffisant d'organisations fortes. La syndicalisation, le dialogue social et la négociation collective doivent être renforcés de toute urgence, afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail. Quantité de sous-secteurs — en dehors de celui des services publics — n'ont pas de conventions collectives, ou celles-ci ont une portée limitée, ne sont pas correctement exécutées ou ne concernent pas les travailleurs qui en ont le plus besoin, tels que les travailleurs migrants offrant des soins à domicile.
7. Les affiliés de la FSESP mettent tout en œuvre pour garantir que les conditions de travail et de salaire soient déterminées par l'intermédiaire de processus de négociation collective et qu'elles assurent à tous les travailleurs une vie décente. Nous soutenons également la création de paquets de services pour les personnes âgées fragilisées, les parents qui ont besoin de garde d'enfants, les personnes en situation de handicap, etc., dans le contexte de relations structurées avec l'employeur. Cette démarche permet d'élaborer des politiques de services innovantes et de repenser la qualité du travail, dans le but principal de récompenser les gens dont les compétences sont traditionnellement sous-estimées. Les travailleurs particulièrement vulnérables tels que les employés migrants qui travaillent à domicile doivent être protégés juridiquement par des lois solides et efficaces. En outre, les agences publiques pour l'emploi doivent jouer un rôle prospectif et de soutien.
8. Renforcer et développer le dialogue social et la négociation collective dans les secteurs des services sociaux aux niveaux national et européen est essentiel si l'on veut améliorer la qualité de l'emploi et des services. Étant donné le pourcentage élevé de femmes travaillant dans ce domaine, la dimension liée au sexe doit être mise en avant et des mesures efficaces doivent être mises en place pour traiter et surmonter les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Améliorer la qualité du travail, en particulier pour les personnes employées dans les services à la personne, est une priorité clef de la FSESP et de ses affiliés. Sont concernés : les conditions de travail ; l'accès à la formation initiale et à la qualification menant aux professions sociales ; le développement professionnel continu ; le bien-être au travail ; les niveaux adéquats de recrutement ; la réglementation du temps de travail et des périodes de pause.

**Actions à mener:**

- Promouvoir et défendre, partout en Europe, des services sociaux universels qui doivent être dispensés par des services publics organisés collectivement sur la base des principes de services publics et soutenus par des cadres juridiques explicites.
- Lutter contre les coupes budgétaires dans les services sociaux ainsi que pour un financement adéquat et pour le personnel des services sociaux..
- Poursuivre la professionnalisation de ces métiers pour de meilleures garanties collectives.
- Organiser et augmenter les adhésions aux organisations syndicales dans le secteur des services sociaux et étendre la couverture de la négociation collective pour les travailleurs.
- Explorer la viabilité des instruments juridiques émanant de l'UE sur les services publics, en se fondant sur l'article 14 du Traité pour élaborer un ou des cadre(s) réglementaire(s) pour les prestataires de services sociaux.
- S'opposer à ce que la protection sociale et les organismes d'assurance sociale soient soumis à la marchandisation et aux règles de la concurrence, que ce soit dans le marché intérieur européen ou dans des cadres commerciaux internationaux.
- Plaider pour l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des normes pour la qualité des services et des emplois, en partant du Cadre européen volontaire pour la qualité des services sociaux d'intérêt général qui reconnaît la nécessité de disposer de services et d'emplois d'excellente qualité.
- Exiger et militer pour que les projets d'investissement européens ciblent la croissance des services sociaux afin de garantir le respect des conventions collectives et des salaires minimums légaux là où il y en a ainsi que la formation, le recrutement et le maintien à l'emploi de personnel qualifié, en particulier dans les domaines des soins à long terme ou aux personnes âgées, des soins aux personnes en situation de handicap, de la garde d'enfants et de la prise en charge de la santé mentale.
- Faciliter l'accès à la formation et à la qualification et à des niveaux plus élevés de professionnalisation, ainsi que la représentation et la défense des droits des travailleurs par les organisations syndicales ; élaborer des politiques de recrutement et de maintien à l'emploi efficaces à tous les niveaux.
- Encourager la collecte d'informations supplémentaires et de données pour acquérir des connaissances plus complètes sur : les prestataires de services sociaux, les organisations d'employeurs, la couverture des effectifs par la négociation collective et les conventions collectives, et la représentativité dans les pays où la FSESP est présente pour renforcer son rôle dans ce domaine.
- Garantir la coopération sur les services sociaux au sein de la FSESP et dans tout dialogue social sectoriel européen en construction afin de définir un profil basé sur une stratégie globale et de soutenir la négociation collective nationale dans les services sociaux.

- Promouvoir le dialogue social sectoriel aux niveaux national et européen avec les organisations de représentation des employeurs du public et du privé.
- Coopérer avec l'ISP et ses affiliés dans d'autres régions pour renforcer les capacités des syndicats dans le domaine des services sociaux.
- Durant la prochaine période de Congrès, approfondir notre travail sur les services pour l'emploi, les soins aux personnes âgées ou à long terme, les soins aux personnes en situation de handicap, la garde d'enfants, la prise en charge de la santé mentale et le logement social.
- Échanger avec les organisations de la société civile adéquates au niveau européen en vue de promouvoir une démarche de service public pour les services sociaux.

## 9. Administration nationale et européenne (NEA) : renforcer l'intérêt général

1. Les mesures d'économie et les pressions subies par le secteur public du fait de la gouvernance économique de l'Union européenne (UE) soulèvent de vives préoccupations concernant d'une part, l'affaiblissement des fonctions sociales solidaires et réglementaires de l'État, et d'autre part, le durcissement de la répression étatique illustrée notamment par les mesures antisyndicales, la criminalisation de certains groupes de la société et l'augmentation de la population carcérale.
2. Dans ce contexte, le Comité sur l'Administration nationale et européenne continuera à faire pression pour que les administrations du secteur public et les institutions européennes servent l'intérêt général, offrent davantage d'opportunités professionnelles, des emplois intéressants et soient un exemple pour les droits syndicaux. Pour y parvenir, le Comité NEA peut s'appuyer plus largement sur ses nombreux membres syndicaux et sur le Comité de dialogue social européen pour les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA) créé en 2010. Il peut en outre baser son action sur les demandes formulées par les citoyens pour des gouvernements démocratiques, justes et transparents et une bonne gouvernance dépourvue de corruption et d'intérêts commerciaux.

### Actions à mener:

Assurer la mise en œuvre du dialogue social et des droits syndicaux et renforcer le Comité de dialogue social européen pour les administrations des gouvernements centraux.

- Soutenir les affiliés qui veulent réintroduire ou renforcer les droits des organisations syndicales à l'information, à la consultation et à la négociation — y compris sur la restructuration — par tous les moyens disponibles, notamment des échanges de bonnes pratiques, des manifestations, des actions industrielles, des négociations et des actions en justice devant des tribunaux nationaux, européens ou des tribunaux de l'OIT.
- En étroite coopération avec le Comité sur l'Administration locale et régionale (ALR) et les employeurs de l'UE, demander l'extension de la directive de l'UE au secteur public créant ainsi un cadre général pour les droits à l'information et à la consultation des employés et un cadre juridique européen plus efficace pour gérer et anticiper la restructuration et les changements, y compris via les négociations sectorielles à l'échelle nationale et européenne en réponse à la gouvernance économique de l'UE.
- Définir une perspective commune sur les sujets suivants : le salaire équitable, la santé et la sécurité, la qualité de l'emploi et la lutte contre le travail précaire, en particulier chez les jeunes ; adopter une démarche commune pour abolir les inégalités entre employés effectuant un même emploi de valeur égale, y compris dans des services sous-traités.
- Envisager les meilleurs moyens de lever les derniers obstacles au recrutement de non-nationaux dans le secteur public.
- Continuer à promouvoir les alternatives négociées aux suppressions d'emplois et aux réductions de salaire, sur base d'une meilleure évaluation et d'une meilleure

anticipation des besoins des citoyens, des emplois du secteur public et des besoins en matière de compétences, d'une gestion participative plus transparente qui valorise l'engagement du personnel, les qualifications et le développement des compétences.

- Revoir les mesures de productivité non adaptées pour l'évaluation de la performance du secteur public.
- Augmenter la participation des affiliés au comité de dialogue social européen dans les administrations des gouvernements centraux (SDC CGA), assurer une mise en œuvre correcte des principes définis par ce comité et convaincre tous les employeurs de l'UE (ou au moins 80 % d'entre eux) de se joindre au SDC CGA d'ici à 2019.

Promouvoir les administrations du secteur public et les institutions européennes en tant qu'organismes de réglementation du marché et prestataires de services publics et d'emplois.

- Promouvoir le rôle réglementaire, protecteur et social des gouvernements et des institutions européennes par des échanges de bonnes pratiques et le développement de principes communs sur la bonne gouvernance, en prenant en compte les besoins relatifs à la démocratie locale grâce à l'octroi de ressources appropriées et la nécessité d'un cadre national et européen cohérent.
- Améliorer l'image et renforcer l'intérêt du secteur public pour les citoyens, les emplois et une croissance durable grâce à des Centrales syndicales nationales, à la Confédération européenne des syndicats (CES), aux gouvernements nationaux et à la Commission européenne.
- En s'appuyant sur des recherches factuelles, révéler et lutter contre l'influence grandissante des intérêts commerciaux dans l'élaboration des politiques publiques et la prestation de services publics.
- Maintenir et renforcer le soutien continu aux réseaux existants d'affiliés constitués de groupes de travailleurs du secteur public afin d'en donner une image plus concrète, améliorer les conditions de travail grâce à des politiques et revendications communes, y compris dans le Comité de dialogue social européen pour les administrations des gouvernements centraux. Ces groupes comprennent :
  - l'administration pénitentiaire où le Comité continuera de promouvoir des alternatives à l'emprisonnement, des prisons sûres dont la principale fonction est de réinsérer les prisonniers, une meilleure formation initiale et professionnelle du personnel pénitentiaire, des ratios personnel pénitentiaire/prisonniers satisfaisants ;
  - un groupe de défense au sein duquel le Comité s'efforcera de représenter l'intérêt des travailleurs de la défense publique, de « normaliser » la position des soldats dans la société et, concernant les droits syndicaux, de plaider contre la privatisation des forces armées et d'encourager l'ajout de clauses sociales/sur le travail dans les contrats publics de défense ;
  - l'administration fiscale dans laquelle le Comité améliorera son image d'organisation chef de file pour les employés des services fiscaux en Europe et cherchera à endosser un rôle de représentant dans la politique fiscale de l'UE ;
  - le personnel des ambassades où le Comité continuera d'étudier des solutions juridiques et de coordonner des campagnes afin que l'immunité des diplomates ne puisse plus être utilisée comme prétexte pour contourner le droit du travail.

## 10. Administration locale et régionale (ALR): renforcer la démocratie locale

1. En Europe, l'Administration locale et régionale fonctionne dans un contexte économique et financier extrêmement difficile. Les dépenses des gouvernements locaux et régionaux, qui constituent une partie importante des dépenses globales des gouvernements, vont continuer à subir des pressions, dans des proportions variées selon les pays. Dans certains pays, les gouvernements locaux et régionaux sont plus touchés par les coupes que le secteur public dans son ensemble.
2. Il est nécessaire de renforcer la démocratie locale et l'autonomie de l'Administration locale et régionale dans toute l'Europe afin de développer des services publics locaux durables, inclusifs et financés de façon socialement équitable qui répondent aux besoins des citoyens, des communautés, des travailleurs et des entreprises.
3. Élaborer un programme positif pour l'autonomie de l'Administration locale et régionale implique de reconnaître que la diversité de ses structures et compétences en Europe est une force, et non une faiblesse.
4. Les gouvernements locaux et régionaux jouent aussi un rôle central de premier plan car ils encouragent la compétitivité et l'emploi dans le secteur privé. La majeure partie des achats de biens et services (qui représentent plus de 18 % du PIB de l'UE) s'effectue au niveau local.
5. Les administrations locales et régionales garantissent une démocratie locale et influent sur la vie des personnes et sur leurs environnements, en créant et en offrant divers services locaux aux citoyens et aux entreprises. Les services publics locaux sont par conséquent essentiels pour la qualité de vie, la proximité de la prestation de services, le développement territorial et la cohésion sociale.
6. Les gouvernements locaux doivent être financés de façon adéquate et doivent avoir la capacité de prélever des impôts. Les pouvoirs publics ont le droit, à tous les niveaux, de décider du mode de financement, de réalisation et d'organisation de leurs services. Les recherches montrent qu'il n'y a pas de liens positifs entre la marchandisation, les économies et la qualité : la marchandisation n'offre pas un meilleur rapport qualité-prix. La concurrence ouverte n'a pas abouti à une efficacité et à une qualité plus élevées. Les marchés publics doivent être utilisés pour inscrire la croissance dans la durée et pour qu'elle profite à tous, pour atteindre des objectifs sociétaux communs et pour fournir des biens et des services d'excellente qualité.
7. Les municipalités sont des employeurs à grande échelle, ils jouent un rôle crucial pour l'économie et la communauté locales, ce qui signifie que le secteur des gouvernements locaux et régionaux a besoin de travailleurs(euses) en nombre suffisant, bien formés, motivés et bien payés. Cela exige une gestion saine et transparente, le respect des droits syndicaux à l'information, à la consultation et à la négociation, un dialogue social soutenu, une négociation collective solide et la fin de toutes les formes d'insécurité et de précarité de l'emploi. Ces éléments doivent également servir de modèle pour l'emploi.

### Actions à mener:

- Continuer à élaborer des politiques, à mener des actions et à effectuer des recherches pour améliorer les services publics aux niveaux local et régional,

affirmer l'importance de la prestation et la remunicipalisation de services publics locaux en interne et promouvoir la valeur ajoutée des entreprises municipales dont le fonctionnement se base sur la prestation publique de services locaux. Afin de garantir un financement adéquat des services locaux et régionaux, la FSESP encouragera un travail conjoint de l'Administration nationale et européenne et l'Administration locale et régionale sur une redistribution socialement équitable des ressources entre l'Administration centrale et l'Administration locale et régionale.

- Réaliser un suivi des tendances de la coopération intermunicipale en matière de restructuration et de décentralisation. Le contexte économique actuel, les règles des marchés publics, la décentralisation et l'arrivée à échéance de contrats de concession ont favorisé le développement accru de la coopération entre les municipalités, par exemple la collecte et la gestion des déchets, la distribution de l'eau, la gestion hospitalière ou l'entraide économique des collectivités locales pour favoriser leur développement. Cette démarche peut favoriser l'efficacité et la coordination des prestations de services publics.
- Rassembler des informations et faciliter l'échange d'informations sur les systèmes locaux d'imposition et sur l'affectation des compétences et des responsabilités en se basant sur les expériences instructives de pays où ces systèmes sont en place. Les administrations locales doivent disposer des moyens appropriés afin de financer leurs différentes politiques locales. Elles doivent aussi avoir la compétence et être en mesure d'augmenter leurs impôts. En particulier, la FSESP s'assurera que de plus amples informations concernant le financement et la fiscalité de l'Administration locale sont recueillies auprès de tous les collèges électoraux de la FSESP.
- Faire prendre conscience du lien entre des services et des emplois respectivement de qualité et promouvoir le bien-être des travailleurs dans les gouvernements locaux et régionaux en ciblant davantage le bien-être physique et surtout l'environnement psychologique au travail, notamment le stress, l'influence sur son propre travail, le harcèlement, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la violence de tiers, les horaires de travail et l'alourdissement des charges de travail.
- Maintenir et étendre des réseaux dans des domaines clefs des GLR tels que les services de pompiers (où la FSESP a bâti un réseau actif et sur lesquels elle a publié une brochure comparative) et le secteur de la culture, ainsi que parmi le personnel non enseignant du secteur de l'éducation.
- Renforcer le dialogue social pour améliorer la qualité et l'efficacité des services afin de créer des lieux de travail durables, de s'attaquer aux discriminations liées au sexe, à la race et à l'origine ethnique ainsi qu'aux autres problèmes d'égalité, et de fournir des emplois aux jeunes travailleurs.
- Soutenir toutes les activités qui renforcent la création d'organisations d'employeurs au niveau national pour les gouvernements locaux et régionaux, en particulier dans les pays où ces organisations n'existent pas.

## 11. Services sociaux et de santé (SSS<sup>2</sup>): combattre la libéralisation et répondre aux besoins qui se profilent

1. Au sein des pays comme au niveau européen, la libéralisation croissante dans le domaine des services sociaux et de santé affaiblit la solidarité et la cohésion, exacerbant les inégalités avec une incidence négative sur les conditions de vie et de travail de même que sur la qualité et sur la sécurité de l'emploi. Les principes du marché et les intérêts commerciaux, y compris la recherche du profit, vont souvent à l'encontre de l'intérêt public et de celui des travailleurs.
2. Le changement démographique et le vieillissement de la population augmenteront la demande de services sociaux et de santé de haute qualité en Europe. Il est urgent d'investir dans ce secteur et dans sa main-d'œuvre pour résoudre les problèmes de pénuries de personnel actuelles et futures et pour relever les défis liés aux qualifications, aux besoins de nouvelles compétences et de nouveaux métiers, à l'éventail de compétences nécessaires et à la répartition des tâches entre les travailleurs sociaux et les personnels de santé. Il faut aussi améliorer les compétences et les capacités en gestion.
3. Suite à la participation accrue d'entreprises à but lucratif, d'organisations à but non lucratif et de petites entreprises dans l'offre de services sociaux et de santé, un nombre croissant d'employeurs privent leurs travailleurs de leurs droits syndicaux et refusent la mise en place de conventions collectives.

### Actions à mener:

- **Les services sociaux et de santé face à la crise et aux mesures d'austérité**  
Élaborer une action commune pour lutter contre les conséquences de la crise financière et économique et contre les mesures d'austérité, en vue d'améliorer le financement à long terme du personnel, des infrastructures et de services qualitatifs. Une attention particulière doit être accordée aux femmes - qui représentent les quatre cinquièmes de l'ensemble des travailleurs du secteur - dans la lutte contre les suppressions d'emplois dans le secteur public et le déclin de l'offre de services sociaux et de santé, publics ou financés par des fonds publics, qui entraînent des contrecoups négatifs sur la capacité à concilier vie professionnelle et familiale.  
Le travail politique et militant sera poursuivi sur les aspects liés aux services sociaux et de santé des règles sur le marché intérieur, de la gouvernance économique ou des politiques spécifiques de l'UE par exemple, notamment la « Stratégie d'investissements sociaux » (2013) les Services sociaux d'intérêt général (SSIG), les Services aux personnes et aux ménages (SPM), le Plan d'action en faveur du personnel de santé dans l'Union européenne (2012) et

<sup>2</sup> Le Comité permanent a demandé que la définition suivante précisant les thèmes couverts par les services sociaux et de santé soit ajoutée:

« Les services sociaux et de santé sont composés d'un large éventail de services, comprenant, mais sans s'y limiter, les services suivants : services hospitaliers, services de santé primaires et ambulatoires, hébergement à long terme des personnes âgées et/ou handicapées, soins à domicile et soins résidentiels, y compris aides familiales, services de santé mentale, services de proximité et culturels, travail social, services sociaux et services socio-éducatifs, garde d'enfants et services de protection de l'enfance, logements sociaux, services de l'emploi. » Les « services sociaux » couvrent un très grand nombre de domaines différents et sont fournis par divers types de prestataires publics, à but non lucratif et commerciaux. Le groupe de travail Services sociaux est dirigé conjointement par les Services sociaux et de santé et par l'Administration locale et régionale.

l'inclusion active (2008).

- **Privatisation/marchandisation des services sociaux et de santé**  
Continuer à lutter pour des services sanitaires et sociaux de qualité et contre diverses formes de marchandisation qui créent une détérioration, entraînent une réelle baisse de la qualité de l'emploi ou des services et affaiblissent la viabilité financière des services sanitaires et sociaux. À cette fin, la FSESP recueillera les stratégies et pratiques syndicales pour préserver et améliorer les conditions de travail et de rémunération, la couverture par les conventions collectives, les domaines/questions visés par ces conventions, y compris pour les travailleurs d'entreprises privées. L'évolution et les activités des différentes multinationales appartenant aux secteurs des services sociaux et de santé seront suivies et la création de comités d'entreprise européens dans les services sociaux et de santé des sociétés éligibles continuera d'être appuyée.
- **Travail décent/effectifs suffisants et qualifiés**  
Créer et déployer des stratégies qui favorisent le travail décent et protègent les travailleurs des services sanitaires et sociaux contre les traitements inhumains et la précarité de l'emploi.
- Défendre et promouvoir le principe du « salaire égal pour un travail égal au sein de la même organisation », ainsi que le principe du « salaire égal pour un travail de valeur comparable ».
- Promouvoir, au niveau national, régional et/ou local, la définition et l'application de ratios patients-personnels et des mécanismes de prévision et de calcul des besoins quantitatifs et qualitatifs pour certaines catégories de personnel afin de garantir le bon fonctionnement des institutions ou services de soins de santé et sociaux et des départements qui leur sont destinés.
- Exiger un financement approprié et des investissements publics à long terme dans les services de soins de santé et sociaux.
- Améliorer la reconnaissance du travail de soins par la société, lutter contre la dévaluation des emplois dans ce secteur et soutenir la professionnalisation des travailleurs.
- Favoriser le recrutement et le maintien à l'emploi des travailleurs sanitaires et sociaux en améliorant les conditions d'emploi, notamment grâce au travail de la DG SANCO sur les modèles de bonnes pratiques en matière de maintien à l'emploi du personnel sanitaire et d'amélioration de la gestion des ressources humaines.
- **Dialogue social, négociation collective et conventions collectives**  
Renforcer les relations professionnelles et le dialogue social dans les secteurs des soins de santé et des services sociaux aux niveaux européen, national, régional et local, en particulier en organisant ou en soutenant des activités ou des projets communs avec les organisations d'employeurs concernées présentes dans les États-membres et/ou au niveau de l'UE.
- Promouvoir la mise en place d'un système permettant de surveiller l'impact des textes du dialogue social européen sectoriel et intersectoriel sur le rôle des syndicats et l'amélioration des conditions d'emploi, de travail ou de salaires.
- **Santé et sécurité au travail (SST) dans les services sociaux et de santé**  
Établir un paquet travail sur la SST, sujet qui doit être traité à la fois dans le cadre du travail et des actions de la FSESP, dans le contexte du dialogue social mené

avec l'HOSPEEM. (Association européenne des employeurs du secteur hospitalier et de la santé). Des actions conjointes des membres de la FSESP et d'employeurs concernés du secteur hospitalier seront menées pour prévenir les risques et les conséquences négatives liés aux troubles musculo-squelettiques et aux dermatites. Des exemples et conseils de bonnes pratiques seront élaborés pour mettre en œuvre les résultats des initiatives impliquées, qu'elles soient intersectorielles (p. ex., lutte contre la violence imputable à un tiers et harcèlement) ou spécifiques à certains secteurs (prévention des blessures avec des objets médicaux tranchants ; vieillissement de la main-d'œuvre). Des activités seront réalisées ou appuyées afin de contribuer à institutionnaliser davantage le rôle des syndicats dans l'application et le suivi de la législation nationale et européenne concernant la SST.

- **Qualifications/aptitudes/compétences des travailleurs sociaux et des personnels de santé**  
Garantir le suivi de la Directive 2005/36/CE révisée sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.
- Influencer le travail des comités ou des groupes de travail qui sont en contact avec le marché du travail et qui traitent des qualifications professionnelles pour notamment : recueillir les informations échangées et le cas échéant, préparer les réglementations relatives au brassage des compétences et au transfert de tâches.
- **Migration transfrontalière des personnels de santé/pratiques de recrutement éthiques**  
Lutter contre les pratiques non éthiques dans le recrutement de travailleurs transfrontaliers dans les secteurs des services sanitaires et sociaux, notamment en promouvant les principes du Code de conduite conjoint de la FSESP et de l'HOSPEEM sur le Recrutement et la rétention transfrontaliers éthiques (2008) et du Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé de l'OMS (2010).
- Faire pression sur les gouvernements de l'UE et nationaux pour qu'ils investissent dans les domaines suivants : les soins de santé, l'attractivité des professions sanitaires et les conditions de travail des travailleurs sanitaires tant dans les pays d'où viennent les travailleurs que dans les pays où ils arrivent. Œuvrer à l'amélioration de la coopération avec les gouvernements et les pouvoirs publics à tous les niveaux pour parvenir à une meilleure protection juridique des travailleurs migrants du secteur sanitaire employés au domicile des patients, dans des petites ou moyennes entreprises ou à leur propre compte (y compris dans le cadre d'emplois indépendants fictifs).
- Soutenir les parties prenantes concernées en limitant les conséquences négatives de la fuite des compétences, des personnels qualifiés et des soins dans les pays d'où sont originaires les travailleurs.
- Partager les informations sur les contenus et la réussite des stratégies et des campagnes destinées à l'organisation, au recrutement et à l'intégration des travailleurs migrants. La signature d'accords bilatéraux entre les syndicats affiliés à la FSESP et à la CES, portant sur un éventail de questions au bénéfice de leurs membres, y compris la possibilité d'accords réciproques d'adhésion temporaire à des syndicats, sera encouragée.

## 12. Entreprises du service public : un facteur clef du développement durable

1. Le secteur des entreprises du service public subit de nombreux changements structurels dus aux développements mondiaux, aux décisions réglementaires, à l'innovation technologique et également à la façon dont les autorités publiques et les employeurs réagissent à ces changements. Ils ont une incidence sur les lieux de travail et sur les travailleurs, leurs familles et leurs communautés. La FSESP maintient que les infrastructures des services publics doivent être gérées et financées par l'État. La puissance publique doit contrôler et évaluer les performances des opérateurs des services publics. La FSESP requiert le maintien de la convention collective existante ainsi que des normes sociales et environnementales au moment de la remunicipalisation ou de la privatisation. Aucune suppression d'emploi, fermeture de lieu de formation, baisse de salaire, détérioration des conditions de travail ne doit découler d'un changement de propriétaire, et les régimes privés de retraites doivent être protégés. Le lieu de travail ou les systèmes privés de représentation des intérêts ne doivent pas être pénalisés. La viabilité économique des projets existants ayant fait leurs preuves doit être garantie.
2. La FSESP œuvrera pour s'assurer que les principes et valeurs des services publics fassent partie intégrante des politiques européennes sur les services environnementaux, tels que l'eau, la gestion des déchets et l'énergie. Il sera essentiel de suivre les politiques, fusions et acquisitions d'entreprises et de créer de nouveaux comités d'entreprise européens en coopération avec les syndicats affiliés afin de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs au sein des multinationales. Le changement climatique et l'accès à l'énergie demeurent une problématique centrale et un défi particulier pour ce secteur. Les entreprises du service public jouent un rôle majeur dans le processus de transition vers une société durable.

### Energie

3. Des données récentes indiquent que le réchauffement de la planète s'accélère au-delà des prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. La FSESP soutient l'objectif « zéro émission » pour le secteur européen de l'électricité d'ici 2050 avec des objectifs intermédiaires juridiquement contraignants pour 2030 et 2040. La FSESP collaborera avec les affiliés des pays hors UE/EEE, tels que la Russie, l'Ukraine et d'autres pays, sur le réchauffement de la planète et le changement climatique pour s'assurer que tous les gouvernements européens s'engagent à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre d'un accord mondial.

### Actions à mener:

- Faire campagne pour une « transition juste ». Les gouvernements européens et l'Union européenne doivent adopter une « feuille de route de transition juste » pour accompagner le processus de restructuration dans le secteur de l'énergie. Les entreprises et les gouvernements doivent mettre davantage de fonds à la disposition des travailleurs dans les secteurs des combustibles fossiles afin qu'ils bénéficient d'une formation et d'une aide à la recherche d'autres emplois. Ces fonds doivent également contribuer à créer des emplois verts supplémentaires. Les mutations de l'appareil productif et en particulier concernant le mix énergétique, nécessaires pour diminuer les gaz à effet de serre doivent être anticipés (recherche, formation des travailleurs) afin de soutenir le développement des travailleurs.

- Consolider ses arguments concernant le rôle, les missions (et la propriété) des services publics, dans l'ensemble du secteur de l'énergie, y compris les énergies renouvelables et les réseaux, pour protéger les ménages face aux entreprises et aux fonds de placement qui cherchent à maximiser les bénéfices.
- Approfondir son travail sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et sur les taxes carbone/énergie afin de prévenir les répercussions négatives sur les ménages à faible revenu, et ce en coopération avec la CES.
- Poursuivre son travail concernant la précarité énergétique/en matière de combustible, en association avec d'autres organisations cherchant à obtenir des objectifs plus contraignants pour réduire la précarité énergétique et garantir le droit à l'énergie pour tous, ce qui est une responsabilité sociale.
- Prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité des travailleurs opérant dans le domaines des énergies renouvelables, telles que l'énergie éolienne, les industries solaires (production), les services d'efficacité/économies énergétiques, mais également dans des domaines sous-traités des infrastructures (réseaux). Tous les travailleurs du secteur de l'énergie doivent bénéficier de conditions de travail et de rémunération décentes.
- Élaborer des politiques sur les réseaux/grilles intelligents et sur leurs implications pour le secteur et ses travailleurs et fera la promotion des voitures électriques alimentées par des énergies renouvelables auprès des infrastructures publiques (municipales).
- Suivre et répondre à l'intégration croissante des marchés de l'électricité et du gaz et à l'importance grandissante des organismes de régulation (ACER) et organes européens tels qu'ENTSO-E (Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité) et ENTSO-G (Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport pour le gaz) (gestionnaires de réseau), afin de garantir la protection des intérêts des travailleurs et des citoyens. Des propositions pour un nouveau Traité sur l'énergie et une nouvelle Agence européenne pour l'énergie seront rédigées afin de prendre en considération l'offre et la demande d'énergie en Europe et d'étudier une politique énergétique cohérente.
- Développer un programme de négociation général pour les syndicats de l'énergie, améliorant ainsi la coordination régionale et à l'échelle de l'Europe compte tenu du marché énergétique européen.
- Améliorer la qualité du dialogue social sectoriel et du dialogue avec les entreprises multinationales. Les priorités seront : la lutte contre la sous-traitance, les bas salaires, l'égalité entre femmes et hommes, la formation et les compétences, la responsabilité sociale des entreprises, les jeunes travailleurs et la consolidation des syndicats, en particulier dans le secteur en pleine expansion des services de l'industrie de l'énergie.
- S'appuyer sur les réalisations concernant la dimension sociale de la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est, dont font désormais partie l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie ainsi que l'Arménie et la Turquie en tant qu'observateurs.
- Travailler et partager ses expériences avec les syndicats affiliés de la Communauté des États indépendants (Russie et Asie centrale), non seulement car la libéralisation des services énergétiques prend une place prépondérante dans le débat, mais aussi pour garantir une dimension sociale aux politiques énergétiques.

- Surmonter les problèmes de dialogue social dans le secteur du gaz suite au retrait des employeurs. Ces problèmes peuvent être résolus si les organisations affiliées font pression sur les employeurs et organisations concernés de l'industrie. Le secrétariat de la FSESP coordonnera d'autres travaux pour entretenir un dialogue social dynamique dans ce secteur.

## **Eau**

4. Pour la FSESP, l'eau doit être un service public et la fédération soutient les appels pour la reconnaissance de l'eau en tant que bien commun, appartenant à tous et nécessitant protection et gestion dans l'intérêt de tous. L'Initiative citoyenne européenne (ICE) « L'eau est un droit humain » est un succès. Les efforts concernant les revendications de l'ICE seront poursuivis, notamment à propos de leur exécution par le Parlement, le Conseil et la Commission. La FSESP continue de développer les relations avec les groupes d'organisations de défense de l'eau. Les affiliés situés dans des pays européens hors de l'Union européenne sont invités à faire pression sur leurs gouvernements afin qu'ils adhèrent aux principes des Nations Unies du droit à l'eau et les mettent en œuvre.

### **Actions à mener:**

- Soutenir les affiliés en sensibilisant sur le rôle essentiel, pour la société, des services publics liés à l'eau et aidera les affiliés à s'opposer à la privatisation des services de distribution d'eau.
- S'opposer à la création d'un marché pour les droits à l'eau ainsi qu'à toute tentative de l'Union européenne de libéraliser les services liés à l'eau y compris l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques.
- Analyser l'évolution du marché des compteurs intelligents.
- Progresser en vue d'établir un dialogue social dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les syndicats du secteur de l'eau et de l'assainissement de la FSESP discuteront des modalités, des problématiques, de la stratégie à suivre et des ressources à consacrer.
- S'assurer en coopération avec les syndicats espagnols que les multinationales espagnoles de distribution d'eau/de traitement des déchets disposent d'un comité d'entreprise européen.
- Soutenir et encourager les initiatives de remunicipalisation des services liés à la distribution d'eau.

## **Déchets**

5. Le secteur des déchets fait partie des services environnementaux et constitue un domaine de croissance de l'emploi. Il fait face à de nombreuses difficultés, y compris une concurrence féroce sur les salaires et les conditions de travail. La FSESP a pour objectif de représenter l'ensemble de la chaîne, c'est-à-dire la collecte, le transport, le tri, le recyclage et l'incinération des déchets par des entreprises publiques et privées.

**Actions à mener:**

- Mettre à jour les principes de base de la politique des déchets définie par la FSESP et défendre la dimension de service public des politiques relatives aux déchets auxquelles les entreprises doivent adhérer.
- Défendre l'utilisation efficace des ressources, point dont l'importance demeure cruciale. Dans la transition vers une société utilisant efficacement ses ressources, la FSESP plaidera pour la création d'emplois, les emplois verts, les compétences et la formation, la santé et la sécurité, sujets majeurs pour le secteur des déchets qui devront se refléter dans les politiques sur les déchets de l'UE.
- Progresser en vue d'établir un dialogue social dans le secteur des déchets. Les syndicats du secteur des déchets de la FSESP discuteront des modalités, des problématiques, de la stratégie à suivre et des ressources à consacrer.
- Mettre en place des comités d'entreprise européens au sein d'importantes multinationales de traitement des déchets n'en disposant pas encore ; ce point concerne particulièrement les grandes entreprises allemandes et espagnoles.

### **13. Pour un audit citoyen de la dette publique des États européens**

1. Notant avec la plus vive préoccupation l'approfondissement de la spirale « dette – déficit - austérité » dans plusieurs États européens et l'appauvrissement croissant de la population de ces pays sans que la situation ne montre le moindre signe d'amélioration.
2. Considérant que l'augmentation récente de la dette publique et, conséquemment, de la part du budget allouée à son remboursement dans les plupart des États européens a pour causes principales d'une part, les choix faits par les gouvernements de sauver les institutions bancaires à grands frais et sans conditions lors de la débâcle bancaire de 2008, ainsi que des politiques fiscales désastreuses, et d'autre part, la crise économique qui a découlé de la crise financière et de ces décisions politiques inopportunes.
3. S'alarmant de ce que les mesures de rigueur budgétaire et d'austérité prises aujourd'hui par les gouvernements sous l'égide de la Troïka sont injustes, inefficaces, alourdissent le poids de la dette publique et détricotent les filets de protection sociale et de redistribution des richesses, affectant par là en première ligne les femmes et les jeunes, et n'allégeant pas pour autant la dette publique des États de façon notable.
4. Sachant que la question de la dette publique occupe et continuera d'occuper une place prédominante dans la vie politique et sociale des années à venir, étant donné que le secteur financier privé continue de spéculer librement et que de nouvelles recapitalisations de banques sont à prévoir.
5. Notant que les gouvernements, qu'ils soient de gauche ou de droite, acceptent d'être soumis à la pression des marchés financiers, dont une des exigences prioritaires est justement le remboursement continu de la dette. Ce remboursement étant présenté par les chefs d'État comme inévitable, indiscutable et obligatoire.
6. Considérant que si l'on veut maintenir les droits sociaux conquis par les combats des travailleurs, stopper la régression sociale et garantir les droits fondamentaux, une diminution radicale de la dette publique est une condition nécessaire et qu'il est impératif de placer la question de la dette publique au cœur des débats sur la sortie de crise. Cette diminution est également indispensable pour mettre en œuvre une politique économique et sociale au service des populations, notamment en consacrant à des services publics de qualité le financement adéquat.
7. Sachant et se réjouissant que dans de nombreux pays européens, dont l'Espagne, la France, la Grèce, le Portugal, la Belgique, l'Italie, des initiatives d'audits citoyens de la dette publique s'organisent aux niveaux local, régional et/ou national, avec une participation syndicale active à tous niveaux, et connaissant d'ores et déjà, pour certains, des résultats constructifs et conséquents. [Un audit de la dette publique est un processus d'analyse en profondeur des composantes de celle-ci, de sa provenance, de son utilisation, et des modalités et conditions assorties à son remboursement]

**Le Congrès APPELLE et EXHORTE le Comité exécutif et l'ensemble des affiliés de la FSESP à :**

8. Encourager et soutenir activement la mise en œuvre et la participation des syndicats affiliés de la FSESP à des comités d'audits citoyens de la dette publique et ce, aux niveaux local, régional et/ou national, afin de vérifier si les dettes contractées par les pouvoirs publics ne seraient pas odieuses, illégitimes ou illégales.
9. Porter une attention particulière à l'évaluation de mesures résultant de politiques européennes erronées en rapport avec les services publics et leur libéralisation du marché, à celles résultant de la mise sur le marché de services publics et à celles qui, depuis 2008, ont été adoptées en réaction à la crise économique et aux avantages offerts aux systèmes financiers.
10. Accompagner ce soutien d'une démarche d'information et de sensibilisation sur la question de la dette et l'importance des initiatives d'audit. L'audit doit avoir pour effet de replacer la question de la dette au centre du débat public. Il comporte donc une dimension profondément démocratique.
11. Appeler le Parlement européen à participer activement à la défense des intérêts fondamentaux d'une Europe sociale, dans le respect de l'importance sociale du travail et des travailleurs et pour des conditions de citoyenneté pour tous.

## 14. Traités européens

1. Considérant que depuis le début de sa création en tant qu'entité supranationale institutionnelle et politique, l'Union européenne a été façonnée sous l'angle prioritaire de la construction d'un marché unique, embrassant complètement, dès le milieu des années 1980 et la signature de l'Acte unique européen, les principes de l'économie néolibérale ainsi qu'une sévère doctrine monétaire.
2. Considérant néanmoins que cette construction européenne, sur un certain nombre d'aspects, a constitué et constitue une avancée notoire dans l'intégration d'États de plus en plus nombreux et dans l'évolution progressive vers une identification à des principes et valeurs communs, dans le cadre d'une « citoyenneté européenne » de plus en plus reconnue. L'élection du Parlement européen au suffrage universel et l'élargissement des compétences de celui-ci au sein de l'Union, l'intégration de la Charte des Droits fondamentaux de l'UE au Traité de Lisbonne et l'adhésion prochaine à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales constituent autant d'avancées effectives vers la création d'une Europe des droits.
3. Considérant cependant que les différents traités de gouvernance économique ratifiés dans le cadre d'un redressement des finances des États de l'Union dont les niveaux de déficit et d'endettement dépassent ceux fixés par les critères du Traité de Maastricht – reformulés plus strictement dans le Pacte pour l'Euro plus et mis en œuvre à travers le Semestre européen et prochainement le Pacte budgétaire, ou Traité pour la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) – sont imposés aux États membre de façon prioritaire à la sauvegarde de l'emploi, au respect des droits de l'homme, de la protection sociale et des négociations salariales. La vague de privatisations et les coupes claires cumulées dans les dépenses publiques sont parmi les principales conséquences de l'application des mesures comprises dans ces traités, de même que la déréglementation du droit du travail, l'augmentation de l'âge de la pension et de la durée hebdomadaire de travail, les baisses de salaires et les hausses d'impôts injustes comme la TVA...
4. Considérant que l'application de ces traités et pactes (le Semestre européen, le Six Pack, le Two Pack, le Pacte pour l'Euro plus, le Mécanisme européen de stabilité et enfin, rassemblant les principes et recommandations de ces derniers dans un seul Traité, le TSCG ou Pacte budgétaire européen) élaborés par la Commission et/ou par la Troïka, entérinés par le Conseil, et approuvés par le Parlement, n'a jusqu'à présent apporté aucune amélioration à la situation économique des pays soumis aux dits traités, enfonçant au contraire ces derniers dans une spirale désastreuse d'augmentation de la dette, de récession et de dégradation alarmante des conditions de vie et de travail, plongeant des millions de personnes dans la pauvreté.
5. Considérant par ailleurs le manque de transparence et de débat démocratique accompagnant l'adoption de ces mécanismes, ainsi que la quasi impossibilité pour les États, via l'instauration du vote à majorité inversée pour contrer toute sanction adressée à un EM, de se soustraire aux mesures drastiques et antisociales de restrictions budgétaires imposées via les textes susmentionnés.

6. Considérant la perte de souveraineté des États, via la ratification de ces traités, dans l'élaboration de leur budget national – et la remise en question, dès lors, de la prise en compte des spécificités propres à chaque pays -, ce dernier devant être préalablement soumis à l'approbation de la Commission européenne.
7. Considérant également la politique monétaire restrictive de la Banque Centrale Européenne depuis sa création, dont les objectifs prioritaires de stabilité des prix, de strict équilibre budgétaire et de libéralisation du marché ont pris le pas sur le rôle de sauvegarde des économies nationales, obligeant les États à se financer sur les marchés financiers à des taux parfois exorbitants tandis que les prêts qu'elle octroie aux institutions financières dépassent rarement un taux d'intérêt de 1%.
8. Considérant qu'à côté de ces mesures budgétaires aussi radicales que conséquentes, l'Europe des droits et de la démocratie régresse de façon inquiétante : les politiques ouvertement discriminantes et répressives (ex. à l'encontre des Roms) ne sont pas sanctionnées ; le débat populaire est ignoré, voire muselé ; les atteintes au droit du travail et à la charte européenne des droits fondamentaux sont non seulement impunies, mais parfois même encouragées à travers certaines mesures prescrites par la Commission relatives au démantèlement des protections sociales, ou par les institutions sécuritaires telles que Frontex dans l'édiction de directives anti-immigration irrégulière de plus en plus inhumaines. Les droits économiques, sociaux et culturels et les droits syndicaux sont battus en brèche à travers une idéologie « ordolibérale » inappropriée, inefficace et contre-productive et ce, en toute impunité, et sans que soit entendue la voix des peuples qui ne cessent de se mobiliser pour défendre leur dignité. Conséquemment, sont attisées les tendances au repli sur soi, au nationalisme exacerbé, à la recherche de boucs émissaires et à la réapparition de partis et mouvements politiques basés sur des idées anti-européennes primaires, xénophobes, discriminantes, antisyndicales et antidémocratiques (Cf Viktor Orban et le parti Jobbik en Hongrie, le mouvement d'extrême droite Aube Dorée en Grèce, et de façon générale, la montée inquiétante des formations d'extrême droite un peu partout en Europe).

**Le Congrès APPELLE et EXHORTE le Comité exécutif et l'ensemble des affiliés de la FSESP à :**

- 9.. Faire campagne et faire pression de façon active et permanente, conjointement avec la CES et l'ensemble des fédérations sectorielles, en vue de :
  - Provoquer le débat démocratique au sein des États membres autour des décisions budgétaires européennes et des traités, tels que le TSCG, qui condamnent les pays européens et leurs populations à entrer dans l'engrenage d'une systématisation de l'appauvrissement.
  - Informer le plus clairement et largement possible, à travers des textes de vulgarisation et des outils audio visuels accessibles, sur les dangers du TSCG et des traités annexes, et sur les raisons de s'y opposer.
  - S'opposer, par tous les moyens à disposition, et notamment par la voie parlementaire, à la ratification par les États du TSCG tant que celui-ci ne garantit pas la prédominance des droits humains sur les intérêts économiques et n'encourage pas à une relance de la demande par une réelle politique de création d'emploi et de redistribution des richesses.

- Multiplier les initiatives citoyennes européennes (ICE) telles que celle défendant le droit à l'eau en tant que bien commun, afin de revendiquer massivement la protection des droits fondamentaux ainsi que la sauvegarde et la promotion des services publics de qualité pour tous.
- Inverser l'ordre de priorité des articles du Traité de l'UE (actuellement en faveur de la dérégulation économique au détriment de tout droit humain) et remettre au centre de la construction européenne le respect intégral de l'article 2 dudit Traité, selon lequel : « *L'UE est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit ainsi que de respect des droits de l'Homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* »
- Modifier le mandat de la Banque centrale européenne de façon à lui permettre d'octroyer des prêts directement aux États à des taux aussi avantageux que ceux qu'elle accorde aux marchés financiers. Cela aura pour effet de freiner la spéculation financière et d'aider réellement les économies nationales plutôt que de les obliger à se gangrener via des prêts émanant de la spéculation.
- Unir, soutenir, rassembler, coordonner et répercuter le plus largement possible à travers les médias officiels et alternatifs, les différentes luttes syndicales à travers l'Europe, afin de leur procurer un impact concret et retentissant et de favoriser leur écho dans l'ensemble de la société.
- Soutenir et s'allier aux mouvements associatifs et citoyens réclamant une Europe des droits, de la dignité et de la justice, l'inversion du rapport de force résidant dans l'union des luttes et non dans leur morcellement. Cela nécessite de travailler la convergence des luttes avec les autres organisations européennes et internationales.

## **15. Pour une présence accrue de normes sociales et environnementales contraignantes à l'élaboration des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux européens**

1. Notant que, suite à l'échec répété des négociations commerciales multilatérales de l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha, l'Union européenne et ses États membres ont depuis plusieurs années axé leur politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de Partenariat Economique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers ;
2. Notant avec inquiétude que la mise en œuvre de nombreux de ces accords a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité et d'accessibilité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne sur les SIG) des services publics via leur libéralisation et leur privatisation ;
3. Notant également que les accords de libre-échange ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations concernées, à travers des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations et à une concurrence accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle étranger des entreprises transnationales sur les services et les ressources naturelles, la non reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives ;
4. Considérant le grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux des pays visés par ces accords commerciaux faisant état du non respect de l'environnement, des populations, de la non prise en compte des droits humains économiques, sociaux et culturels, ni des droits syndicaux d'application dans les pays et/ou les secteurs visés par ces accords ;
5. Considérant qu'à côté des négociations bilatérales entre l'UE et des pays tiers en vue d'aboutir à des accords préférentiels de commerce, sont actuellement en cours :
  - primo, la reprise en 2013 des négociations officielles multilatérales sur le commerce dans le cadre de l'OMC.
  - secundo, la mise en œuvre par 37 pays dont l'Union européenne d'un nouveau round de négociations plurilatérales sur le commerce des services (ACS), qui prétend poursuivre et approfondir le processus de libéralisation entamé dans le cadre de l'OMC via l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), visant l'intensification de la libéralisation des échanges et des investissements dans le domaine des services, dans tous les secteurs et pour tous les modes de prestations, ce qui affectera durablement jusqu'à 90 % des services publics.
  - tertio, la négociation entre l'UE et les USA du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et, entre l'UE et le Canada, de l'Accord économique et commercial global, ces deux accords visant également la libéralisation accrue des échanges commerciaux, en ce inclus ceux portant sur les services et qui abrogent des politiques destinées à protéger les travailleurs, les citoyens et l'environnement tout en permettant aux investisseurs de remettre en question les politiques intérieures.

9. Considérant la perte de souveraineté des États participant de ces accords au profit de règles commerciales supranationales assorties de sanctions économiques en cas de non-respect de celles-ci ;
10. Considérant le risque consécutif de non éligibilité, dans le cadre de ces accords multilatéraux, des dispositions en vigueur dans le droit européen, notamment la Charte des droits fondamentaux, Article 14, ainsi que le Protocole 26 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE, ou Traité de Lisbonne ;
11. Considérant les conséquences déjà désastreuses que les accords bilatéraux conclus entre l'UE et des pays tiers ont sur la législation nationale de ces pays en matière de protection des droits des consommateurs et des travailleurs ;
12. Considérant l'absence de transparence des négociations régissant ces accords, généralement rendus publiques au moment de leur ratification et après signature par les parties prenantes ;
13. Considérant également la place extrêmement restreinte accordée aux évaluations de l'impact social et environnemental, dont la tardiveté de la mise en œuvre lorsqu'elles sont organisées ne permet pas une prise en compte réelle des conséquences qu'elles auront révélées ;
14. Considérant le danger que constitue pour les populations la ratification de ces accords dès lors qu'ils ne sont pas tenus par des dispositions contraignantes assorties de sanctions en cas de non-respect des conventions internationales sur les droits de l'homme et les droits des travailleurs ;
15. Considérant le Protocole 26 du Traité de Lisbonne qui rappelle que l'UE et les États membres ont la responsabilité partagée de protéger d'améliorer leurs services publics, conformément aux dispositions reprises dans ce protocole et à la clause sociale transversale, selon laquelle « *dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et actions, l'UE prend en compte les exigences liées à la promotion d'un niveau d'emploi élevé, à la garantie d'une protection sociale adéquate, à la lutte contre l'exclusion sociale ainsi qu'à un niveau élevé d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine* ».

**Le Congrès APPELLE et EXHORTE le Comité exécutif et l'ensemble des affiliés de la FSESP à :**

16. Faire campagne et faire pression de façon active et permanente, conjointement avec la CES et l'ensemble des fédérations sectorielles, en vue de :
  - Provoquer le débat démocratique au sein des États membres autour des enjeux liés à ces accords commerciaux et des dangers qu'ils représentent pour la démocratie, pour l'intégrité des droits des citoyens et des travailleurs, et pour la préservation de services publics de qualité.
  - Exiger la mise en place d'un réel processus démocratique et transparent d'information et de consultation citoyennes autour des négociations commerciales bilatérales et plurilatérales menées par l'UE et ce, dès le commencement de celles-ci.
  - Exiger l'application effective des dispositions législatives existantes dans le droit primaire européen, y compris dans le cadre de négociations multilatérales, afin de préserver les filets de protection sociale existant dans les pays visés par les accords commerciaux ; Veiller notamment à ce que les garanties d'autonomie et de subsidiarité des EM prévues par les directives attendant aux services publics

soient maintenues malgré d'éventuels accords supra-européens.

- Exploiter l'ensemble des dispositions de consultation existantes dans le cadre des négociations bilatérales UE-pays tiers, et susciter et encourager toute forme de mobilisation citoyenne appelant à la systématisation d'un processus d'information, de consultation et de prise en compte effective des signaux d'alerte concernant les risques que font courir ces négociations aux conquêtes sociales fondamentales validées par le droit européen et par les conventions internationales.
- Maintenir un niveau élevé d'implication et de mobilisation des interlocuteurs sociaux et des mouvements citoyens en vue d'inverser l'échelle de priorités dans les accords commerciaux entre pays et/ou régions en faveur des investissements socialement et environnementalement durables contribuant à un développement tourné vers l'humain.
- Veiller à ce que les services publics ne puissent être visés par la libéralisation dans le cadre des accords susmentionnés.
- Élaborer des normes sociales et environnementales de droit international qui obligent les investisseurs à adhérer à des normes minima.

## 16. Chômage des jeunes - L'Europe ne peut se permettre de perdre une génération !

1. Avec 5,6 millions de chômeurs de moins de 25 ans dans l'Union européenne, le modèle social européen est menacé. Toutefois le chômage des jeunes n'est pas un problème propre à l'Union européenne avec des taux de 50% et plus dans les pays méditerranéens et dans d'autres. Le chômage et l'emploi précaire sont en progression partout dans le monde parce que les gouvernements ont imposé des mesures d'austérité rigoureuses, plongeant encore davantage leurs pays dans la récession, avec un système de protection sociale défaillant. Les citoyens sans emploi sont facilement victimes d'exclusion sociale et, en outre, le chômage ouvre la porte à une évolution antidémocratique. Toute l'Europe a besoin d'une nouvelle orientation économique : la vision de la FSESP d'une Europe sociale alternative avec des taux d'emploi élevés est essentielle si l'on veut donner aux jeunes d'aujourd'hui un avenir décent. Nous courons le risque d'avoir une génération perdue. La violence entre les sexes gagne du terrain chez les jeunes. On note aussi une montée du racisme, souvent lié à la religion, ainsi qu'une discrimination découlant de l'orientation sexuelle. Ce sont des situations qui auraient dû être surmontées en ce 21<sup>e</sup> siècle.
2. Les jeunes de plus de 25 ans diplômés de l'enseignement moyen ou supérieur ont aussi des taux de chômage élevés. Ce groupe de jeunes est souvent oublié dans le débat européen sur le chômage des jeunes. Pour beaucoup, ces jeunes sont confrontés aux mêmes défis. En outre, beaucoup de jeunes diplômés doivent émigrer en raison d'un manque de perspectives d'emploi. Si ce problème reste sans solution, nous courons le risque d'une grave "fuite des cerveaux" qui, dans l'immédiat, aura un large impact négatif sur les économies européennes, lequel entraînera un nouveau gaspillage inacceptable de ressources humaines et une polarisation des sociétés. Dans certains pays, les jeunes ne trouvent que des emplois précaires, ce qui les incite à partir dans des pays qui investissent réellement dans la jeunesse, alors que ces pays devraient s'appuyer sur l'expérience et les compétences de ces jeunes pour leur développement.
3. Ce sont les jeunes qui sont le plus durement touchés en période de récession. En tant que nouveaux venus dans le monde du travail, leurs possibilités d'acquérir de l'expérience professionnelle s'amenuisent sur un marché du travail qui se contracte. Ils sont plus exposés à la perte d'emploi, subissent une forte concurrence dans la recherche d'emplois temporaires et risquent de devenir des travailleurs pauvres, incapables d'atteindre un niveau de vie minimum acceptable. Il faut que les stages et autres emplois non rémunérés soient réglementés d'urgence pour éviter les abus ainsi que l'augmentation en nombre d'une main-d'œuvre bon marché, parce que cela ne constitue pas un élément de solution pour les jeunes sans emploi. De ce fait, ils ne sont pas en mesure d'intégrer le marché du logement et doivent se résigner à habiter chez leurs parents. Ce sont les jeunes qui subissent le plus l'impact des mesures d'austérité. La diminution des perspectives d'emploi et les déréglementations du marché du travail entraînent et entraîneront encore un recul du bien-être chez les jeunes, avec des pertes de droits et l'obligation d'avoir un travail pour percevoir des prestations. Parce qu'il y a là le terreau du maintien de l'exclusion, du racisme et du mépris politique, une campagne puissante de sensibilisation des jeunes aux dangers du fascisme s'impose.
4. Depuis trop longtemps, les jeunes Européens doivent accepter l'insécurité, l'absence de droits et de stabilité et un travail mal payé ou sans salaire s'ils veulent trouver du travail. Nous devons poursuivre notre engagement à lutter contre l'utilisation du travail

précaire en Europe par le biais du dialogue social et de la négociation collective.

5. Afin de réduire le chômage des jeunes, l'Union européenne a proposé un dispositif de Garantie pour la jeunesse doté à ce jour d'un budget de 6 milliards d'euros pour la lutte contre le chômage des jeunes. La Garantie pour la jeunesse vise à ouvrir des perspectives d'emploi, de stage ou de formation aux jeunes sans travail depuis au moins 4 mois. C'est un grand pas dans la bonne direction, quoique l'OIT estime que près de 21 milliards d'euros seraient nécessaires pour prendre des mesures adéquates pour combattre le chômage des jeunes dans toute l'Europe. Or, ce chiffre ne porte que sur les 17 États membres de la zone euro. D'autres mesures et modifications s'imposent donc pour arriver à un résultat. Au cours de la crise financière, 1.000 milliards d'euros ont été dépensés pour sauver les banques de la ruine. Nos jeunes n'auraient besoin que d'une petite partie de cette somme. Il faut que les jeunes Européens puissent croire en leur avenir et les actions entreprises doivent donc se concentrer sur la création de nouvelles perspectives d'emploi et sur des programmes de formation qui leur donneront les qualifications dont ils ont besoin pour intégrer demain le marché du travail.
6. Le secteur public doit jouer un rôle clé dans la bataille contre le chômage des jeunes et la précarité. L'investissement dans des politiques actives du marché du travail gérées par le public nécessite aussi un investissement financier et des ressources humaines. Réfléchir à un plan de recrutement des jeunes, créer des services pour les jeunes, créer de bons emplois. Cela veut dire inverser les politiques de réductions et d'austérité qui s'attaquent au secteur public depuis trop longtemps.
7. Pour les plus jeunes, il faut surtout s'attaquer aux causes de l'absentéisme scolaire parce que, sans instruction de base, les jeunes ont peu de chances de progresser. La satisfaction scolaire est essentielle pour éviter l'exclusion sociale et pour améliorer les résultats de l'apprentissage et les compétences. Une intervention aux premiers stades a plus de chances d'empêcher l'exclusion sociale des jeunes. Cela nécessite d'investir davantage dans des systèmes éducatifs qui soient gratuits et ouverts à tous les échelons, et que des bourses soient offertes pour assurer un enseignement accessible à tous.
8. Le passage de l'école à la vie professionnelle doit être aussi harmonieux que possible, par exemple par le recours aux programmes d'apprentissage. La plupart des pays dotés de programmes d'apprentissage fonctionnant bien ont des taux moindres de chômage des jeunes parce que leurs jeunes ont la possibilité de passer plus rapidement de l'école à la vie professionnelle par le truchement de placements en apprentissage.  

Ces programmes doivent déboucher sur une qualification professionnelle complète et pas seulement proposer une formation à des activités particulières. Il en va de même pour les instruments de politique du marché du travail portant sur des mesures relatives aux qualifications.

Les périodes de stages dans les entreprises ou les collectivités doivent être rémunérées à proportion du temps et en équité de rémunération par rapport aux autres salariés. Les périodes d'études, de formation de stages ou d'apprentissage doivent être prises en compte dans le calcul des retraites.
9. Un effort d'investissement doit être consenti dans l'éducation, la formation et le suivi des jeunes chômeurs. Une bonne éducation nécessite un financement et des objectifs à long terme, pas des actions à court terme utilisant des outils simples. Cela veut dire que les 6 milliards d'euros dégagés à ce jour ne suffiront pas. Des fonds européens comme les fonds régionaux, sociaux et de cohésion devraient fournir les moyens de livrer un combat non-bureaucratique contre le chômage des jeunes. La part de

financement incombant aux fonds européens devrait être plus élevée si les États membres ne sont pas en mesure de l'assurer par eux-mêmes. De l'argent devrait aussi être investi pour la création d'emplois socialement utiles et durables pour les jeunes, comportant un salaire minimum vital et des conditions d'emploi équitables. Cela peut être financé par une perception plus efficace de l'impayé fiscal.

10. Des règles fondamentales en matière de travail doivent aussi s'appliquer aux jeunes : un bon salaire et de bonnes conditions d'emploi apporteront à nos jeunes une base essentielle pour leur indépendance économique et sociale.

**Actions à mener :**

- La FSESP doit mettre l'accent sur le chômage des jeunes dans ses dialogues sociaux sectoriels avec les employeurs, en s'appuyant sur l'accord-cadre négocié en 2013 par la CES, BusinessEurope, l'UEAPME (Association européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises) et le CEEP (Centre européen des entreprises à participation publique et des entreprises d'intérêt économique général). Cet accord exhorte les acteurs des marchés du travail nationaux, les pouvoirs publics et autres intervenants à mener des actions conjointes afin d'augmenter de manière concrète l'emploi des jeunes. Il faut concrétiser et développer les propositions avancées par les partenaires sociaux européens (CES, BusinessEurope et CEEP) pour lutter contre le chômage des jeunes. Le fait que les stages et les contrats à durée déterminée soient décrits comme un "tremplin utile vers le marché du travail" pose problème, de même que l'absence d'engagement s'agissant de la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil sur l'établissement d'une Garantie pour la jeunesse qui a été adoptée fin février. Il n'existe toujours pas de cadre de qualité pour les stages à l'échelon européen.
- La FSESP doit poursuivre ses efforts pour encourager la participation des jeunes et leur représentation dans les organisations syndicales par le biais de la poursuite et du renforcement de l'expérience du Réseau Jeunesse de la FSESP et l'ISP, la promotion du fonctionnement et l'organisation d'initiatives spécifiques pour l'emploi des jeunes.
- La FSESP doit encourager les affiliés à :
  - Promouvoir des possibilités de formation volontaire et de travail rémunéré exemptes de discrimination fondée sur l'âge en matière de taux de rémunération et de prestations.
  - Faire campagne en faveur d'un investissement dans la création d'emplois durables, socialement utiles pour les jeunes avec un salaire minimum vital.
  - Encourager leurs jeunes adhérents à mener activement campagne contre les organisations populistes, nationalistes et d'extrême-droite et fascistes qui cherchent à exploiter le chômage des jeunes en rejetant sur les immigrés et les minorités ethniques la responsabilité de l'impact de l'austérité.
- Les organisations membres de la FSESP sont instamment invitées à faire campagne pour des mesures adéquates pour concrétiser la Garantie pour la jeunesse et assurer un niveau de vie minimum acceptable et pour réglementer les stages afin d'empêcher les abus.

## 17. Le nombre fait la force – Syndicalisation et recrutement

1. En tant qu'organisations syndicales, nos buts et objectifs sont d'être forts sur le lieu de travail, et d'utiliser cette force pour obtenir des résultats pour nos membres et tous les travailleurs. Cela vaut pour les négociations avec les employeurs aux niveaux national et local. Cela compte aussi pour ce qui est de notre capacité à promouvoir les préoccupations de nos membres et de tous les travailleurs auprès du politique.
2. Notre force vient de nos membres, du nombre d'adhérents que nous réussissons à recruter et de leur niveau d'engagement et leur volonté de se prendre en main. Tout qui peut s'affilier à un syndicat devrait être invité à le faire. Le recrutement et la mobilisation de nouveaux adhérents sont une des tâches les plus importantes de tous les responsables syndicaux élus et des adhérents eux-mêmes. L'augmentation de l'effectif et la participation aux campagnes et, au besoin, aux grèves est la condition de base de la promotion des revendications de nos membres et les droits de tous les travailleurs, de la hausse des salaires et de l'amélioration des conditions de travail, et de notre influence en politique. Pour obtenir de bonnes conventions collectives et de bonnes conditions d'emploi, il est essentiel d'avoir beaucoup de membres et qu'ils soient actifs. Cela s'applique autant aux petits lieux de travail qu'aux grands, au secteur public qu'au privé.
3. Une FSESP forte a besoin de syndicats nationaux forts; ils sont nécessaires pour nous permettre d'influencer les politiques européennes, de faire changer et de modeler les améliorations pour nos membres, pour tous les travailleurs et pour les citoyens d'Europe.
4. Nous voulons que la FSESP soit entendue et que la voix de la FSESP soit prise au sérieux. Nous sommes confrontés à des défis énormes en Europe. La FSESP doit être renforcée si nous voulons apporter des réponses crédibles, influencer la politique à l'échelon européen et obtenir des changements bénéfiques pour nos membres et tous les travailleurs. Cela est possible si nous recrutons davantage de syndicats dans la fédération, mais surtout si nos syndicats affiliés augmentent le nombre de leurs membres et renforcent leur position au niveau national.
5. Notre tâche, difficile mais importante, consiste à organiser les travailleurs sur un marché du travail toujours plus fragmenté, dans lequel les conditions d'emploi se diversifient de plus en plus et sont de moins en moins sûres. Le marché du travail, tant public que privé, se caractérise par une diversité d'employeurs et de prestataires de services de protection sociale. En notre qualité d'affiliés de la FSESP, nous défendons les intérêts des travailleurs du secteur public, du secteur associatif et des secteurs privés. Nous devons transformer la faiblesse en force !
6. Une société de plus en plus multiculturelle exige aussi de nous que nous revendiquions une égalité de valeur et de droits pour tous, alors que les travailleurs migrants deviennent le véritable sous-prolétariat de notre époque. L'Europe se caractérise de plus en plus par des partis et tendances xénophobes. Pour pouvoir défendre nos membres et empêcher une concurrence fondée sur l'écrasement des prix et le dumping social, nous avons besoin de syndicats forts et de taux de syndicalisation élevés pour garantir les conditions de tous les travailleurs.
7. À l'évidence, les raisons de ne pas se syndiquer sont nombreuses. Il est facile d'en imputer la cause à des raisons qui nous sont extérieures, comme l'évolution de la

société ou la politique. Mais il y a bien plus de raisons qui nous incombent, dans nos syndicats. Nous devons être plus visibles sur les lieux de travail et montrer aux travailleurs les avantages qu'ils ont à se syndiquer; nous devons améliorer notre image et nous montrer tournés vers l'avenir.

8. Il nous incombe de faire en sorte que plus de gens se syndiquent. Nous pouvons y arriver de plusieurs manières : en nous rendant attrayants, en montrant les avantages de l'affiliation, en persuadant les gens et en leur montrant qu'en étant syndiqués, ils peuvent avoir une influence sur les salaires, les conditions de travail et les carrières.
9. Toutefois, cela suppose que nous osions nous transformer, que nous osions changer et développer nos organisations, nos politiques et nos approches. La tâche n'est pas aisée; elle exige beaucoup d'efforts, mais elle est nécessaire à la création de syndicats dynamiques, proactifs et en phase avec leur temps.
10. En se faisant membre d'un syndicat, chaque affilié souscrit aux principes de base du syndicat : il ne travaillera jamais pour un salaire moindre ou à des conditions inférieures à ce qui a été convenu par le syndicat. Une des conditions de pérennité des syndicats est que le plus grand nombre possible s'y affine.
11. Les finances et les ressources de la FSESP sont foncièrement tributaires du recrutement. La garantie de l'avenir financier de la FSESP, de sa capacité à jouer son rôle en Europe et à obtenir des résultats du dialogue social est tributaire du renforcement de l'ensemble du mouvement syndical, et pour cela il faut que le nombre des affiliations augmente.

### Activités

12. Le recrutement, la syndicalisation et la mobilisation doivent être intégrés dans toutes les activités et tous les débats des affiliés de la FSESP et figurer en bonne place dans le programme de la FSESP. Cela exige des approches entièrement neuves du recrutement, du rapport entre la syndicalisation et l'influence des syndicats, du développement d'une organisation qui recrute et de la mobilisation des adhérents et des adhérents potentiels. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres dans ces domaines et la FSESP peut jouer un rôle crucial dans l'échange d'informations qui s'impose.
13. La mise en place continue de réseaux, dans lesquels des syndicats qui obtiennent des résultats expliquent et commentent leur manière de travailler afin d'accroître leurs effectifs et leur représentativité et ce qu'ils font pour obtenir que davantage d'adhérents et d'adhérents potentiels se montrent plus actifs. Nous devons diffuser les bonnes pratiques en matière de recrutement "en direct" sur le lieu de travail et de recrutement par la voie électronique. Il est important pour cela de prendre les migrants en compte, par exemple en traduisant les messages importants dans les langues qu'ils pratiquent le plus. Il faut tenir un discours plus orienté sur l'action et agir plus pour traduire les paroles en actes. Nous avons besoin de données concrètes sur l'ampleur du potentiel de la FSESP et sur le potentiel de chaque pays pour connaître l'importance réelle de ces potentiels.
14. L'élaboration, avec l'ISP d'une stratégie de recrutement commune qui ne se focalise pas uniquement sur l'augmentation du nombre total d'affiliés, mais vise aussi à ce que les syndicats affiliés recrutent plus d'adhérents et se transforment en syndicats en expansion.

## 18. Défendre la protection sociale et l'État-providence

1. Les mesures d'austérité imposées par les gouvernements dans toute l'Europe consistent notamment en des attaques violentes contre la protection et les dépenses sociales, lesquelles représentent des garanties de protection sociale de base afin de prévenir ou atténuer la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale.
2. Ces attaques se fondent sur des mythes largement acceptés que font circuler des politiciens et des médias et selon lesquels l'État-providence est la cause d'un emballement des dépenses publiques qu'il faut réduire au nom de la pérennité budgétaire. Le droit universel aux prestations publiques et aux pensions est maintenant jugé inabordable et ses bénéficiaires sont diabolisés, considérés comme de vulgaires fardeaux pour l'État. La protection d'un niveau de vie décent pour tous, qu'ils aient ou non un travail, est de plus en plus considérée comme du gaspillage et ne peut plus être garantie.
3. Ces mythes doivent être remis en cause en menant une bataille des idées adaptée au contexte de chaque territoire (pays) et encore plus forte.
4. Il s'en est suivi une aggravation de la pauvreté pour les citoyens les plus vulnérables de la société : par exemple les personnes handicapées, les familles à bas revenu, les parents isolés, les réfugiés et les personnes âgées. Au Royaume-Uni, les prestations publiques et les pensions sont parmi les plus faibles des pays développés et beaucoup perdent leur logement et leur emploi.
5. Ceux qui souffrent le plus des réductions des dépenses sociales ne sont pas responsables de la dette publique causée par la déréglementation des échanges commerciaux, des spéculations hasardeuses et le renflouage des banques. D'après l'OCDE, les dépenses sociales de ses 34 États membres ont augmenté de manière constante depuis 1980 mais, jusqu'à la crise financière, cette hausse des coûts était presque totalement compensée par la croissance du PIB. Autrement dit, il n'y a pas eu d'"emballement" des dépenses publiques. C'est la fraude à l'impôt des sociétés qui s'emballe, avec des entreprises multinationales et des individus fortunés qui utilisent régulièrement les paradis fiscaux pour éluder l'impôt.
6. Dans la plupart des économies, des montants élevés d'impayés fiscaux pourraient être récupérés, s'il y avait la volonté politique de le faire. Les recettes générées par la mise en place de systèmes fiscaux transparents, progressifs et dotés d'un personnel suffisant, d'une taxe internationale sur les transactions financières, la fermeture des paradis fiscaux et une application efficace des mesures de lutte contre l'évasion fiscale rendraient inutiles bon nombre de ces programmes de réduction des dépenses sociales.

### Actions à mener :

- Contester et discréditer activement les mythes véhiculés par les politiciens et les médias contre la protection sociale et dénoncer les politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements.

- Encourager les syndicats affiliés à agir avec les communautés locales appropriées, les groupements de lutte contre la pauvreté et de revendication de la justice sociale et à faciliter la création de tels groupes là où il n'en existe pas.
- Mener activement campagne pour :
  - (i) Un socle de revenu minimum en tant que droit humain de base;
  - (ii) La défense des prestations universelles et des normes de protection sociale dans les pays européens;
  - (iii) Le respect intégral par les États européens de la Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, de l'OIT;
  - (iv) Des niveaux de prestations permettant de vivre décemment;
  - (v) Des systèmes de protection sociale convenablement financés garantissant la réponse aux besoins des citoyens;
  - (vi) L'introduction dans la législation nationale de chaque État européen d'une règle générale efficace de lutte contre l'évasion fiscale;
  - (vii) L'interdiction des opérations boursières à grande fréquence et une taxe européenne et internationale sur les transactions financières et la fin des paradis fiscaux;
  - (viii) Utiliser les données relatives au "fossé fiscal européen" et rendre ce chiffre public dans le cadre de l'actuelle campagne de promotion de la justice fiscale comme réelle alternative à l'austérité;
  - (ix) La présentation, par les sociétés multinationales, de rapports pays par pays afin qu'elles paient ce qu'elles doivent dans chaque pays;
  - (x) Un investissement dans l'effectif de l'administration publique chargé de la collecte de l'impôt et du contrôle, ceci constituant un des moyens les plus efficaces de combler le fossé fiscal.
  - (xi) Pour des services de proximité convenablement financés respectant la notion d'égalité d'accès pour tous les citoyens.

## 19. Lutter pour un avenir pour tous

1. La crise économique de 2008 a entraîné la récession économique la plus longue qu'ait connue une seule génération. Pourtant, ceux qui ont causé cette crise - les acteurs du capitalisme de casino - n'en sont pas tenus responsables.
2. Par contre, beaucoup de gouvernements en Europe, et au-delà, ont saisi l'occasion pour lancer une attaque sans précédent contre la négociation collective, les droits au travail et nos services publics.
3. Nos membres ont subi des réductions de salaires ravageuses alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, entraînant des baisses importantes des niveaux de vie des travailleurs partout en Europe.
4. La FSESP rejette totalement l'addiction actuelle aux mesures d'austérité. En revanche, elle continuera à faire campagne pour plus d'investissement dans nos services publics et à faire en sorte de soutenir et protéger les plus vulnérables de nos sociétés. Les pertes d'emplois et les baisses des garanties sociales ont amplifié le phénomène de l'appauvrissement des populations. Des services publics de qualité sont au cœur de l'Europe que nous voulons et que nous méritons. L'austérité a échoué et il est temps de lui trouver une alternative.
5. Nous avons la conviction que la FSESP doit rester le moteur de la riposte. On constate trop souvent une tentative visant à diviser les travailleurs et à isoler le secteur public du secteur privé en les mettant en concurrence pour des ressources qui ne cessent de diminuer. La FSESP rejette cette démarche et continuera à renforcer la solidarité dans l'ensemble du mouvement syndical européen à travers le combat pour une alternative.
6. Outre qu'elle continuera à mener la lutte contre l'austérité, la FSESP va :
  - Mener campagne pour que les services publics, la santé et l'éducation soient explicitement exclus des négociations en cours sur le projet de Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement et s'opposer à toute tentative visant à inclure un mécanisme d'arbitrage des différends investisseurs-État dans un éventuel accord. La FSESP agira aussi de concert avec les syndicats frères des États-Unis pour élaborer en toute occasion des propositions innovantes pour l'extension du modèle social européen par le biais de ces négociations, par exemple en étendant aux travailleurs américains le droit de représentation dans des comités d'entreprise européens. S'opposer aux orientations prises sur l'accord de libre-échange États-Unis/Union Européenne. Elle s'insurge contre tout alignement des droits et normes par le bas, toute manœuvre libérale pour augmenter les bénéfices des multinationales au détriment des peuples et de l'environnement. Elle réitère sa demande de transparence des négociations, de communication du mandat européen et la mise au débat de celui-ci auprès des parlementaires, des organisations syndicales et de la société civile. La FSESP agira aussi de concert avec les syndicats des États-Unis pour élaborer en toute occasion des propositions innovantes pour des garanties sociales de haut niveau.
  - Jouer un rôle de premier plan dans la poursuite de campagnes, aux échelons national, européen et mondial, en faveur d'une taxe sur les transactions financières destinée à limiter la spéculation, et d'une meilleure réglementation du secteur de la finance.



9<sup>e</sup> Congrès de la FSESP  
Toulouse, 20 – 23 mai 2014



***La FSESP est la Fédération syndicale européenne des Services publics, la plus grande des fédérations membres de la CES. 8 millions de travailleurs/euses du service public de plus de 265 organisations syndicales en sont membres. Elle représente les travailleurs/euses des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale et régionale dans tous les pays d'Europe, y compris ceux de la frange orientale de l'Union européenne. La FSESP est l'organisation régionale reconnue de l'Internationale des services publics (ISP). Pour plus d'informations sur la FSESP et son action, veuillez visiter le site [www.epsu.org](http://www.epsu.org)***

***Président: Annelie Nordström, Kommunal, Sweden***

***Vice-Présidents: Dave Prentis, UNISON, UK***

***Françoise Geng, CGT Santé Action Sociale, France***

***Isolde Kunkel-Weber, Ver.di, Germany***

***Mikhail Kuzmenko, HWURF, Russia***

***Secrétaire Général: Jan Willem Goudriaan***